

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 22 septembre
2021.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
13/10/21

Date d'affichage :
25/10/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 66

Nombre de Conseillers
votants : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 octobre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEI, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Fabien BLONDEL représenté(e) par M. Damien SEBBE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Jean-Marc WEBER, M. Elie BOUTROY représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Damien NICOLAS, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211020-54437-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25 octobre 2021

Publication : 25 octobre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les Membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 16 septembre 2021 au 23 septembre 2021.

 La Présidente

Frédérique MACAREZ

ORDRE DU JOUR

- 1 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

- 2 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Approbation du procès-verbal du 23 juin 2021.

- 3 **ADMINISTRATION GENERALE** Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour 2020.

- 4 **ADMINISTRATION GENERALE** Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE).

- 5 **FINANCES** Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2022.

- 6 **FINANCES** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux Commerciaux.

- 7 **FINANCES** Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2021 (2ème partie).

- 8 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2020 - Présentation.

- 9 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 10 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 11 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 12 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 13 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 14 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 15 **EAU ET ASSAINISSEMENT** Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2020 - Présentation.
- 16 **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Voirie - Convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage, RD341/Chemin rural d'Artemps à Essigny-le-Grand, commune de Seraucourt-le-Grand.
- 17 **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Maréchal Juin à Saint-Quentin.

18	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Saint-Quentin.
19	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
20	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Attributions de subventions dans le cadre du dispositif CASQ ARTISANS.
21	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Présentation.
22	TRANSPORTS	Mobilités - Création d'un Comité des Partenaires.
23	SPORTS ET LOISIRS	Présentation du bilan annuel 2020 de la Société Isle Aventure.
24	SPORTS ET LOISIRS	La Bulle - Rapport d'activité 2020 de l'ancien délégué Vert Marine.
25	SPORTS ET LOISIRS	La Bulle - Avenant Contrat de DSP - Subvention d'équipement.
26	SPORTS ET LOISIRS	Annulation de titres de recettes émis à l'encontre de la Commune d'Harly.
27	PERSONNEL	Avenant n°7 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
28	PERSONNEL	Mécénat de compétences au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
29	PERSONNEL	Modalités d'encadrement des activités bénévoles exercées au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
30	PERSONNEL	Accueil de jeunes volontaires en service civique.

- | | | |
|----|------------------------------|--|
| 31 | PERSONNEL | Besoins occasionnels et saisonniers. |
| 32 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 33 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation. |

PROCES – VERBAL

Le mercredi 22 septembre 2021,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Présidente.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST.

Sont excusés représentés :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Arnaud PROIX représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers votant : 67

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

Avant d'entamer l'ordre du jour de ce conseil, je voulais qu'on puisse rendre hommage à René HORB. Avec la disparition à l'âge de 90 ans de René HORB, ancien Maire d'Harly, notre Communauté d'Agglomération perd l'une de ses figures marquantes. Maire d'Harly de 1983 à 2008, René HORB vouait une véritable passion à sa commune pour laquelle il avait ainsi œuvré avec détermination pendant 25 ans. C'est avec la même détermination qu'il s'impliquait au service de la Communauté d'Agglomération et de sa population. Une détermination saluée par l'ensemble des élus, notamment par Pierre ANDRÉ alors Président de la Communauté d'Agglomération avec qui il avait travaillé de 1980 à 2008, puis avec Xavier BERTRAND. Bernard DESTOMBES notre collègue et son successeur à la mairie, a également salué son engagement inlassable au service des harlysiens. Sans des personnalités comme René HORB, jamais la Communauté d'Agglomération n'aurait vu le jour. A l'écoute de tous, il ne manquait jamais d'être attentif à l'égard de ceux qui le sollicitaient et de son métier de professeur au lycée Condorcet, il avait gardé un goût pour la pédagogie dont il faisait preuve pour expliquer les choix importants pour Harly. Homme de caractère, il cachait sous un aspect parfois un peu bougon, une gentillesse naturelle et une grande fidélité aux valeurs humaines qui faisait de lui une personnalité attachante appréciée de tous. Mes chers collègues, en ces instants nous pensons à sa famille et à ses proches, et pour lui rendre hommage, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Mme MACAREZ – Il est proposé au conseil de désigner Louis SAPHORES comme secrétaire et Sophie HENNIAUX comme secrétaire auxiliaire. Nous allons voter sur ce premier rapport. Le scrutin est ouvert.

Le badge ne fonctionne pas, donc on va prendre en compte, si quelqu'un peut aider Monsieur VAN HYFTE, Monsieur DUSANTER pardon. Parce qu'on a trois familles : VAN HYFTE, DUSANTER et BONO, il faut réussir à bien suivre. C'est bon ?

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Approbation du procès-verbal du 23 juin 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du 23 juin 2021, vous avez reçu ce commentaire. Avez-vous des questions ou des ajustements ? Non. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Quelques modifications pour deux, trois mots. Page 11 : il est marqué « disant » du verbe dire, il fallait écrire « dix ans » comme dix années ; page 12 : il est marqué le mot « taux » c'était le mot « don » et page 92 il est marqué la fermeur et c'était « l'affermeur ».

Mme MACAREZ – Modifications bien prises en compte, on procédera à ces ajustements. Merci pour ces précisions tout à fait justes. Pas d'autres remarques ? Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN.

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour 2020.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre, pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2020, dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2020 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de vous donner lecture ou vous informer du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'année 2020. C'est une année tout à fait particulière, puisqu'il y a d'abord eu l'installation du nouvel exécutif avec l'arrivée de 17 nouveaux maires et nous avons vécu tout au long de l'année 2020 cette crise sanitaire sans précédent qui nous a obligé à un certain nombre d'ajustements, notamment dans le service public. On peut à nouveau saluer le travail des agents et des élus pour assurer le bon fonctionnement, (nous remettons des médailles hier) et on peut penser notamment aux ripeurs, et aux soutiens économiques qui ont été apportés aux entreprises dans le courant de cette année 2020. Avez-vous des remarques ou des questions ? M. CALON.

M. CALON – Nous remercions les agents de l'Agglomération qui ont assuré la continuité des services essentiels pendant la crise sanitaire et les aides de la collectivité ont effectivement permis de soutenir nos entreprises locales en ces temps difficiles. J'avais une question, page 25, il est noté qu'il y eu 63 créations aux reprises d'activités commerciales ou de services en 2020. Combien de fin d'activité cette même année ? Merci.

Mme MACAREZ – Je n'ai pas le chiffre en tête, simplement pour précisions, les chiffres communiqués sont ceux qui sont connus de la Direction du développement économique sur les dossiers que nous suivons. Les chiffres sur les activités qui sont les bons, sont ceux du

Tribunal de commerce, puisque chaque année, dans sa présentation, le Tribunal de commerce donne à la fois les créations et les fermetures. On les a eus, on pourra donc vous les fournir et si mes souvenirs sont bons on avait un bilan qui était positif sur le Saint-Quentinois, enfin, pour l'ensemble du secteur qui était suivi par le Tribunal de commerce. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Donc nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Arrivée de Monsieur Arnaud PROIX

Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE).

Rapporteur : Mme la Présidente

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique a confirmé la contractualisation comme étant le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires associés au Plan de relance.

Dans ce cadre, le périmètre retenu pour l'élaboration du CRTE Saint-Quentinois, en accord avec les élus locaux, est celui de l'arrondissement de Saint-Quentin qui regroupe trois établissements publics de coopération intercommunale, soit 125 communes :

- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois,
- La Communauté de communes du Val de l'Oise.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires signataires.

La transition écologique constitue l'axe transversal du contrat.

Le CRTE regroupe les dispositifs de contractualisation existants dans une approche transversale et vise à simplifier l'accès des collectivités aux crédits de l'Etat.

Le CRTE Saint-Quentinois se décompose en trois axes constituant le projet de territoire :

- Un territoire entreprenant et attractif ;
- Un territoire au plus proche des habitants et garant du vivre ensemble ;
- Un territoire éco responsable.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans. Il pourra être enrichi, au gré de l'évolution du projet de territoire, de l'avancement des opérations ou des opportunités de financement proposées par l'Etat ou d'autres contributeurs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le contrat de relance et de transition écologique tel que présenté en annexe ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat territorial de relance et de transition écologique ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de cette convention et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – C'est un peu une obligation. L'Etat, le Premier Ministre a demandé à l'ensemble des territoires en France de signer des contrats de relance et de transition écologique pour six ans. C'est un contrat qui est intéressant, dans le sens où, en tout cas sur notre territoire, nous avons su travailler avec les intercommunalités autour de nous, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de territoires en France. Je veux saluer le bon partenariat que nous avons avec Marcel LECLERC sur la Communauté de Communes du Vermandois, et Didier BEAUVAIS pour la Communauté de Communes du Val de l'Oise. Ce contrat va en réalité regrouper, pour le compte de l'Etat, un certain nombre de projets qui peuvent bénéficier de fonds déjà existants, ce qu'on appelle en jargon la DSIL, la DSIL classique et la DSIL relance, la DETR, la FNADT, et d'autres crédits d'Etat de droit commun. En revanche, il n'a pas du tout été prévu par l'Etat que ces contrats de transition écologique fassent l'objet d'abondements spécifiques au titre de la transition écologique, et c'est ce que nous avons regretté. Je voulais aussi dire que ça a été un travail extrêmement important de la Direction Générale, et je remercie Sophie HENNIAUX pour le travail qu'elle a fait avec les services, je crois qu'il y a eu à peu près une quinzaine de versions échangées entre l'Etat et les collectivités...

M. SAPHORES – Treize.

Mme MACAREZ – Treize voilà, donc c'est quand même beaucoup. Autre regret que nous avons, c'est que les communes pouvaient présenter des projets dans le cadre du contrat, mais elles ne sont pas signataires. On trouve que c'est un peu une bizarrerie puisque c'est bien des projets qui sont de leurs compétences. Les contrats ne seront signés que par les intercommunalités et le représentant de l'Etat, voilà ce que je pouvais vous en dire. 97 projets figurent dans ce contrat. Je passe aux questions. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Alors, plusieurs remarques et questions à vous partager sur ce rapport. Alors d'abord, je lis page 5 que vous souhaitez créer un véritable « parcours Stevenson » dans l'Aisne, donc je me réjouis de mettre en valeur ce grand écrivain. Est-ce que vous pouvez me donner quelques pistes de réflexions que vous avez, et donc en rappelant, qu'il y a à Alaincourt la possibilité de faire en canoë une partie de son périple. Alors page 6 je lis : « développement d'un parc automobile vert », alors qu'est-ce que cela veut dire ? Si vous parlez de véhicules électriques, nous avons déjà expliqué en conseil d'Agglomération que ces véhicules électriques n'étaient sûrement pas verts, n'étaient pas écologiques, et l'idée ce n'est pas forcément de remplacer le thermique par l'électrique, mais de diminuer le nombre de voitures qui circulent, puisque la voiture fait partie du problème écologique, de par sa nature et par les infrastructures polluantes qu'elles nécessitent, que ce soit les routes ou les parkings, alors est-ce que nous pourrions arrêter avec ces abus de langage ? De même, je lis page 10 : « bâtir une croissance économe en ressources naturelles », là encore il a été observé que le découplage croissance - extraction des ressources n'existe pas, la croissance nécessite la consommation des ressources, et lorsqu'une amélioration technique ou technologique moins consommatrice voit le jour, on observe un effet rebond qui annule les bénéfices de cette amélioration. Il faudra d'ailleurs s'intéresser à cette question de la croissance qui nous mène à cette crise écologique. Je lis également : « réduire l'usage aux pesticides et aux produits phytosanitaires », alors pourquoi ne pas les bannir ? Pas seulement pour notre santé, mais aussi pour la biodiversité. Est-ce que la disparition des insectes et des oiseaux vous émeut ? Moi oui. Est-ce que l'épuisement des sols vous inquiète ? Moi oui. Vous aimez parler de sécurité, mais vous ne parlez jamais de sécurité alimentaire, que se passera-t-il quand la productivité agricole baissera ? Qu'est-ce qui est prévu sur la durée ? Je vois également qu'il y a une rénovation énergétique des bâtiments qui est prévue, est-ce qu'on partira sur des bâtiments à énergie passive ? Je lis également que vous souhaitez garantir 50 % de produits biologiques ou locaux dans les cantines, alors pourquoi le choix de l'un ou de l'autre et pas plutôt les deux ? Puisqu'il est plus intéressant d'avoir des produits biologiques et locaux.

Concernant les fiches projets, pour le schéma directeur cyclable, un travail a été fait avec un bureau d'étude, c'est une contribution très intéressante, mais qui n'est qu'un maillon d'un vrai plan de déplacement urbain. Il serait plus intéressant d'avoir un travail global sur les différentes mobilités, pour les piétons, pour les vélos, pour les trottinettes, pour les motos, pour les voitures, pour les bus, nous n'avons ici qu'une petite partie d'un vrai plan de circulation, en écho à cela, concernant la requalification du parvis de la Basilique, vous voulez faire du parvis un pôle d'échange de transport, c'est le principe du multimodal mais mal appliqué. En effet, vous créez un morcellement en travaillant par sectorisation plutôt que d'une manière globale. Ici, un schéma pour le cyclable, là, un pôle d'échange de transport. Quelle lisibilité avons-nous ?

Concernant la requalification de la rue de Paris, je vois qu'il n'y a pas d'études qui ont été effectuées pour ce projet, pourquoi ? Concernant cette rue, le 10 juillet 2021, Anne-Sophie DUJANCOURT, conseillère municipale à mes côtés et moi-même, nous avons écrit un courrier dans lequel nous vous parlions de l'abattage des tilleuls, nous vous demandions dans

ce courrier quels avaient été les scénarios envisagés pour la requalification de la rue de Paris et si un scénario dans lequel les arbres auraient été conservés avait été étudié ? Car vous n'êtes pas sans savoir que l'article L. 353 du Code de l'environnement est très précis à ce sujet, je cite : « les alignements d'arbres qui bordent les voies de communication font l'objet d'une protection spécifique. Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation, ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres, d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures ». Alors, plusieurs aspects de cet article sont concernés par l'abattage que vous avez entrepris. Nous vous demandons donc dans ce courrier de nous communiquer les éléments écrits qui justifient cet abattage des tilleuls ainsi que les divers scénarios qui ont pu être évoqués et en ce qui concerne la concertation qui avait été réalisée en amont, elle ne doit pas se limiter à quelques habitants riverains, car le patrimoine arboré de notre ville concerne tous les habitants de Saint-Quentin, c'est notre patrimoine commun. N'ayant pas eu de réponse à ce courrier, je me permets de vous soumettre cette demande lors de cette séance.

Je lis également, concernant la conformité de la qualité de l'eau et de l'étang de la plage d'Isle, qu'il y a eu des mauvaises réalisations du système d'évacuation des eaux usées de la base nautique. Nous souhaitons nous assurer que toutes les nouvelles installations au niveau du Parc d'Isle seront vraiment sécurisées au niveau des rejets d'eaux usées. Et je lis que 3 à 4 millions d'euros pour cette mise en conformité seront investis. De quelle manière ? Et je lis enfin, concernant les jardins partagés sur la friche du Maréchal Juin que le site est dépollué mais est-ce qu'il est vraiment adapté à ce jour à la culture de fruits et légumes ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Beaucoup de choses Monsieur CALON. Il y a des choses qui nous concernent et il y a des choses qui ne nous concernent pas dans ce que vous avez dit. Il y a des sujets qui concernent d'autres Communautés de Communes. Si je prends « Stevenson » ce n'est pas qu'on ne s'intéresserait pas au sujet, mais on est sur la Vallée de l'Oise. Sur les premiers propos que vous avez, en fait, on est sur des orientations de l'Etat et des éléments qui sont présentés par l'Etat, donc ce sont les orientations fixées dans le cadre d'un CRTE par l'Etat. Sur les produits phytosanitaires, vous savez que nous n'utilisons plus dans les communes les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, ce qui est très bien pour la planète. En revanche, c'est quand même un petit peu compliqué à gérer pour l'ensemble des maires que nous sommes, et pour les agents surtout, parce que l'huile de coude ce n'est pas simple quand même. C'est vrai que c'est bien, mais ça pose quand même un certain nombre de problèmes.

Sur la rénovation énergétique des bâtiments, je crois que tous ceux qui sont ici, ont des projets en ce sens. J'avais noté que plusieurs communes qui nous ont présenté des projets dans le cadre du CRTE prévoient des rénovations, soit de mairies, soit de logements, soit de bâtiments communaux. C'est la même chose pour la Communauté d'Agglomération pour ces bâtiments, et c'est la même chose pour la commune de Saint-Quentin, en essayant d'aller le plus loin possible, quand cela est possible. Je rappelle que, par exemple, pour la commune de Saint-Quentin nous avons quand même 250 bâtiments, donc tout ça ne se fait pas en une seconde car à chaque fois, une étude poussée qui doit être réalisée.

Concernant les cantines, nous sommes sur des compétences municipales et je ne répondrai pas pour mes collègues. Simplement, vous dire que sur les produits bios sur Saint-Quentin c'est mis en place à hauteur de 20 %, si je ne me trompe pas et nous avons déjà des produits, quasiment, intégralement, de production locale. Je pense que les maires ici présents pratiquent de la même façon, puisque l'on a 90 % de nos produits qui sont des produits issus de lieux très près dans la Région.

Sur les questions de transports, je ne vais pas faire perdre le temps aux collègues qui n'habitent pas Saint-Quentin et qui sont moins concernés par ces sujets, mais au niveau de l'Agglomération nous avons un plan de déplacement urbain qui est appelé régulièrement à être actualisé. Le schéma des cycles est un outil qui fait lui-même partie du plan de déplacement urbain et je parle sous le contrôle de Karine ABRASSART, il faut effectivement qu'il y ait une concordance entre l'un et l'autre.

Concernant la rue de Paris, il y a bien sûr des études. Nous avons répondu en conseil municipal sur la question de l'abattage des arbres, non pas que nous souhaitons abattre des arbres, mais ce que je vous avais dit, quand il y a un réseau de gaz qui passe, on ne peut pas laisser les racines qui sont là, donc il fallait abattre ces arbres. Nous allons replanter autant que ce qu'il y avait précédemment. Je redis que ces bonnes idées là, ça marche toujours bien sur le principe et on y est toujours attentif mais quand vous vous présentez chez les riverains et que vous leur dites « l'arbre sera devant chez toi » il vous dit « oui mais moi ça va assombrir mon salon » on est donc déjà un petit peu moins d'accord. Il faut donc aussi faire preuve de pragmatisme.

Concernant la biodiversité, sur les plantations, nous avons deux services à la Communauté d'Agglomération et à la Ville, qui sont extrêmement attentifs à ces questions-là, très investis et qui nous font des propositions pour progresser. Nous parlerons tout à l'heure de la friche du Maréchal Juin. Nous étions ce matin en comité de pilotage avec un certain nombre d'élus qui siègent ici et cet exemple est un bon exemple puisqu'on était vraiment sur un lieu intégralement bâti, artificialisé, et désormais, nous allons avoir des espaces verts, nous allons avoir des plantations, donc on va progresser dans ce domaine. A chaque fois que c'est possible nous le faisons.

Sur la question des évacuations des eaux qui peut concerner soit la base nautique, soit l'étang d'Isle ou ce qu'il y a à proximité du Parc d'Isle, il y a toute une série de problématiques qui pouvaient expliquer la question de la qualité des eaux et des eaux de baignade. Cette année nous n'avons pas eu de difficultés. Des actions correctives ont été faites à la fois par les services de la Ville et par les services de l'Agglomération. Normalement quand vous construisez, ça doit être conforme, mais ceux qui vivent des chantiers savent que parfois il y a des aléas, il y a des choses qu'on voit tout de suite et il y a des choses que l'on voit un petit peu plus tard. C'est ce qui s'est passé avec la base nautique et ça a été rétabli. La logique veut que tout ce qui a été mis en place sur le Parc d'Isle soit conforme à la réglementation et ne vienne pas polluer. On n'est jamais à l'abri de quoi que ce soit mais je n'ai pas connaissance de problématiques en particulier.

Concernant les jardins partagés pour la friche du Maréchal Juin, ce n'est pas si simple que cela et je souscris à ce que vous dites, dans la mesure où l'on n'a pas le droit de creuser parce que sinon on est soumis à des fouilles archéologiques. De toutes façons, on mettra à la concertation du secteur soit de l'espace de jeu, soit de l'espace un peu sportif, soit du jardin partagé. S'il y a du jardin il sera forcément en hauteur, parce que l'archéologue ne nous

permettra pas d'aller creuser, on le précisera je pense dans le courant de l'année 2022. Voilà pour les réponses que je pouvais apporter. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur SAIDI.

M. SAIDI – Merci Madame la Présidente. Oui je voulais juste apporter quelques compléments aux propos introductifs sur ce CRTE. Rappelons un peu le contexte et la genèse, bon, vous l'avez dit effectivement, nous sommes dans une obligation puisque c'est une circulaire du premier Ministre qui date du 20 novembre 2020. Voilà, donc à partir de là, nous avons travaillé, un certain nombre d'élus ici, les services effectivement autour de Sophie HENNIAUX, avec une méthodologie, plusieurs réunions de la « Task Force », pour arriver à une treizième version définitive pour la présenter ici au sein de ce conseil. Alors, je ne vais pas détailler parce que je pense que tout le monde a pris connaissance du contrat. Rappeler simplement que nous avons trois orientations stratégiques, un territoire entreprenant et attractif, un territoire garant du vivre ensemble et du cadre de vie et un territoire et un territoire écoresponsable, et chacune de ces trois orientations étant déclinées elles-mêmes en trois axes par orientation. Alors, le périmètre, nous avons effectivement trois EPCI : notre Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, celle du Pays du Vermandois et celle du Val d'Oise. Ce que je voulais dire quand même ici et attirer votre attention sur le fait que ce contrat n'est pas figé, il est évolutif, nous sommes dans une approche dynamique. Et j'irais un peu plus loin dans la réflexion en disant que ce CRTE constitue les prémices d'une évolution de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Alors, je m'explique, je vais d'ailleurs citer à ce sujet un récent rapport de la Cour des Comptes du 23 juillet dernier, la Cour des Comptes nous dit que : « 9 milliards d'euros ont été consacrés à l'investissement des collectivités », notamment, vous l'avez rappelé Madame la Présidente, par le prisme de la DSIL. Alors la DSIL déjà elle-même, vous avez la DSIL droit commun, vous avez la DSIL relance, donc déjà on s'y perd un peu. Bon, nous avons la DETR, la dotation de politique de la Ville, le FNADT etc etc... Et tout ça pour dire quoi ? Le résultat c'est que nous avons, c'est la Cour des Comptes qui le dit, ce n'est pas moi, nous avons un manque de lisibilité des outils sans cohérence entre eux, d'où la nécessité de recentrer les dotations et c'est un peu l'objet de ce CRTE. D'ailleurs, il est rappelé page 7 que c'est un outil de simplification du paysage contractuel. Donc à cet égard, le CRTE suit cette logique, avec d'ailleurs pour notre Communauté d'Agglomération, par exemple, l'agrégation de 12 programmes, vous avez la liste en page 7 et 8. Bon, je vais en citer quelques-uns : le contrat de ville, la cité éducative, le programme cœur de ville, la dernière cité de l'emploi aussi, dont nous avons eu la bonne nouvelle en juillet dernier, le NPRU etc, etc... Et ça a été rappelé par Jacqueline GOURAULT qui était en visite la semaine dernière dans notre commune, qu'il n'y aurait pas de financement, je dirais, à attendre de ce CRTE, puisqu'il repose sur les dotations existantes. Par contre, nous avons la possibilité, et c'est indiqué dedans, de bénéficier de moyens supplémentaires en ingénierie. Voilà. Par exemple, à cet égard, on a eu un partenariat avec le CEREMA. Voilà ce que je voulais dire sur ce CRTE.

Mme MACAREZ – Merci pour ces précisions. Monsieur CALON vous aviez d'autres questions ?

M. CALON – Oui juste une remarque supplémentaire concernant l'emploi local. Je vous remercie pour vos réponses. Parce qu'il est indiqué dans le rapport : « par ailleurs la relocalisation d'activités de production en France et sur le territoire Saint-Quentinois contribuera à la transition écologique du territoire ». Alors, je voulais vous parler d'une entreprise que l'on a évoquée lors du précédent conseil d'Agglomération, c'est l'entreprise « Pamplemousse Peluches » avec qui vous ne souhaitez pas travailler concernant les peluches qui seront vendues à la boutique du Parc d'Isle. Alors j'ai à cœur de développer l'emploi local

et j'ai contacté cette entreprise qui est située à Cerizy, à 13 kilomètres de Saint-Quentin. Elle se dit prête à travailler avec l'Agglomération, elle peut proposer des modèles en lien avec les animaux qui sont présents au Parc et elle peut discuter de ses tarifs, la porte vous est donc ouverte. Je voulais quand même ici, exprimer mon étonnement, nous avons la chance d'avoir près de Saint-Quentin, une des deux seules entreprises qui fabriquent des peluches en France et vous ne faites même pas la démarche de les rencontrer. Vous dites soutenir l'emploi local alors où est la cohérence ? Quant aux tarifs que vous dites trop élevés, les habitants et les habitantes sont libres, ils peuvent faire le choix d'acheter un produit certes plus cher mais à prix juste qui soit de qualité et soutenir ainsi l'emploi local. Pourquoi décidez-vous à la place des gens ? Pour vous, ils ne mériteraient donc que des produits bas de gamme. Voilà, je vous remercie.

Mme MACAREZ – Vous y allez fort encore. Avec un tout petit exemple, vous faites des conclusions incroyables. Moi je n'ai pas de difficultés particulières. Il se trouve que quand on a travaillé avec Xavier BERTRAND, avec Louis SAPHORES sur la mise en place de la boutique, il nous semblait qu'il était opportun d'avoir des produits dans une moyenne gamme, très accessibles à un public populaire. D'ailleurs, la stratégie a marché puisque la boutique a bien vendu cet été, Louis combien ?

M. SAPHORES – Plus de 7 000 euros.

Mme MACAREZ – 7 000 euros de petits produits qui ont été vendus nous allons donc avoir du recul par rapport à ça. « Pamplemousse Peluches » c'est une très belle entreprise, donc effectivement, c'est des choses que l'on peut regarder mais pour nous on était sur un niveau de prix proche de 100 euros. Mais on n'a pas de difficultés particulières à y répondre, mais ça, on peut le faire gentiment, on n'est pas obligé de s'exprimer de cette façon pour échanger sur ce type de dossier. Merci. Nous allons va voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Julien CALON.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Philippe LEMOINE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Délibération 5

FINANCES

Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2022.

Rapporteur : Mme la Présidente

La taxe sur les surfaces commerciales est perçue de plein droit par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Les établissements redevables sont ceux ouverts à partir de 1960 et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est d'au moins 460 000 € à condition que :

- Soit l'établissement ait une surface de vente au détail de plus de 400m² clos et couverts ;
- Soit l'entreprise exploite directement ou indirectement plusieurs établissements sous une même enseigne pour un superficie totale de 4 000 m², elle est alors redevable au titre de tous ses établissements, quelles que soient leurs superficies individuelles.

La taxe est calculée en appliquant un tarif au m² de surface de vente. Ce tarif est progressif en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé par m².

Il existe une majoration si l'établissement exploite des points de vente de carburant au détail.

Les EPCI peuvent faire varier le tarif national dans une fourchette de plus ou moins 20 %, entre 0,8 et 1,2, sans que la variation sur une seule année ne puisse dépasser 5 %.

Il est proposé au Conseil de porter le coefficient multiplicateur de la TASCOM de 1,00 à 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de porter le coefficient multiplicateur de TASCOM de 1,00 à 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2022.

*

Mme MACAREZ – Nous vous proposons de rehausser ce coefficient multiplicateur qui se situe sur le plancher. On doit être très peu de collectivités en France à avoir un coefficient aussi bas. Nous proposons de l'amener à 1,05 %. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Oui, la taxe sur les surfaces commerciales est en place depuis les années 70, elle n'a guère évolué, donc là vous proposez le passage de 1 % à 1,05 %, je voulais savoir combien de commerces seraient concernés ? Quel serait le produit attendu ? Et quel serait le différentiel entre l'année dernière et cette année avec cette hausse ? Et je voulais peut-être aussi ouvrir le débat, je sais bien qu'on va sortir du champ de compétence de l'Agglomération, mais je crois qu'il y a un travail parlementaire à effectuer pour relancer l'idée d'une extension de cette taxe aux entrepôts logistiques de plus de 400 m² qui en sont actuellement exonérés. Je ne dis pas ça au hasard, j'ai particulièrement en tête la question d'Amazon qui va venir s'implanter dans l'Agglomération. Je ne lance pas le débat de savoir est-ce qu'il est bon ou pas pour le territoire qu'Amazon s'implante, mais j'ai quand

même en tête les conditions de travail déplorables des salariés, le montant astronomique des bénéfices de cette entreprise et le très faible impôt payé par cette même entreprise notamment en France. Voilà, je vous remercie.

Mme MACAREZ – Sur cette taxe commerciale, c'est un montant qui est peu élevé, puisque ça représente 3 % de nos recettes fiscales au niveau de l'Agglomération, à peu près 1,5 millions. Je crois que la rehausse a fait 75 000 euros de recettes supplémentaires. Cela s'adresse à des établissements commerciaux permanents de stockages et de logistique, qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 460 000 euros, une surface de vente supérieure à 400m² et l'établissement doit avoir ouvert en 1960 ou après, ce qui est maintenant quasiment la grande partie de ces établissements. Une quarantaine d'établissements doivent être concernés. Sur l'évolution législative que vous proposez, c'est vrai que ce serait tout à fait normal puisque ce serait un système égalitaire. Par ailleurs, par rapport à Amazon, ce qui est certain, c'est que ça va être très bénéfique pour l'emploi local, puisque si ça n'avait pas été ici, ça aurait de toutes façons été à côté d'ici, très près d'ici, et avec Jean-Michel BERTONNET et Christian MOIRET on a beaucoup travaillé sur les questions d'emploi liées à Amazon. En fait, la plupart des emplois seront des emplois par des transporteurs en CDI et ça fonctionne très bien. Je sais que Pôle Emploi a été très satisfait des recrutements qui sont faits. On demande peu de qualifications, donc ça correspond aussi aux demandeurs d'emplois que nous avons sur le territoire et ce sera pour eux, en tout cas, la promesse d'un avenir meilleur et de l'emploi. De toutes façons, en terme de conditions de travail, pour la plupart des postes qui sont dans les transporteurs, on a 235 postes à l'ouverture, 35 chez Amazon, à peu près 200 sur 3 transporteurs. On est en plus sur des horaires qui sont assez sympas, de 9 heures à 10 heures le matin jusqu'à 19 heures le soir au maximum, en respectant bien sur les amplitudes avec peu de pénibilités puisque peu de port de charges, ça a donc amené beaucoup d'intérêt. C'est très positif, puisque d'ailleurs quand Pôle Emploi a convoqué les personnes intéressées, il y a eu peu de désistements ce qui ne se voit pas beaucoup aujourd'hui, puisque dans la plupart des recrutements, on entend beaucoup d'entreprises qui recherchent désespérément des travailleurs et qui ont des déconvenues au moment des rendez-vous, donc ça c'est quelque chose d'intéressant aussi. L'entreprise nous invitera à visiter le chantier prochainement, pour ceux qui sont intéressés, si elle nous le permet, ils seront les bienvenus. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Donc effectivement, le taux passe de 1 % à 1,05 %, une hausse plus importante à la suite de la crise COVID aurait été hasardeux, j'aurais voulu savoir à quoi va servir cette recette ? Elle pourrait par exemple, être destinée aux actions de soutien à l'artisanat local et aux entreprises dans leurs efforts de responsabilités sociales et environnementales. Concernant Amazon, je me posais la question, on a fait en sorte de mettre en place la Fnac à Saint-Quentin qui, on le sait, essaye de concurrencer Amazon sur le territoire français, et un an après, on facilite l'installation d'Amazon, donc je n'arrive pas trop à comprendre la cohérence de tout cela. Merci.

Mme MACAREZ – Sur l'utilisation de la taxe, elle sera au budget général de la Communauté d'Agglomération. Je vous rappelle que nous avons vécu une année 2020 extrêmement difficile pour les collectivités et les EPCI ont souffert grandement. Ce que l'on cherche donc aussi à faire, c'est assurer la qualité de service dans tous nos domaines. Ensuite, sur les propos que vous tenez, moi je me réjouis de voir une entreprise qui arrive avec 235 emplois sur le territoire. Ça n'enlèvera rien à plein d'autres entreprises sur le territoire et il faut être heureux de gagner des projets, d'en voir passer et de voir le territoire s'enrichir et c'est de plus aux bénéfices des familles, nous n'avons donc pas le même point de vue. Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Louis SAPHORES ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Délibération 6

FINANCES

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux Commerciaux.

Rapporteur : Mme la Présidente

L'article 1521 III du code général des impôts permet aux assemblées délibérantes compétentes de déterminer les cas où les locaux à usage industriel (situés en dehors de l'établissement industriel) ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette exonération s'applique dès lors que les entreprises évacuent leurs déchets et n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs établissements commerciaux de la Communauté d'Agglomération se trouvent dans ce cas.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'Agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe.

*

Mme MACAREZ – C'est une délibération annuelle, il s'agit de l'exonération des locaux commerciaux sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les établissements commerciaux qui disposent d'un service ou d'une prestation pour enlever les ordures ménagères sont exonérées de TEOM. Vous avez une liste de 39 entreprises exonérées pour l'année qui vient. Avez-vous des questions ? Non. Monsieur CALON.

M. CALON – Merci. J'étais déjà intervenu sur ce sujet lors de la réunion de la Commission des services publics et des services aux usagers. Donc, la TEOM est par principe un impôt par répartition, celui-ci est dû par les propriétaires soumis à la « TFPB » la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties, il s'agit donc en l'occurrence et contrairement à la formule de la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères d'un impôt permettant de financer l'amélioration de la gestion des déchets et donc, une ressource non négligeable pour les collectivités. La TEOM est un impôt dû par le contribuable contrairement à une redevance versée par un usager en fonction du service rendu. 38 établissements souhaitent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce service leur étant pourtant accessible et organisé par la Communauté d'Agglomération. Pourquoi ne l'utilisent-ils pas ? Dans un monde où l'enjeu est de diminuer les déchets et d'améliorer le traitement de ces derniers, véritable enjeu de politiques publiques, il nous semble incohérent au regard des positions écologistes que vous tenez, d'exonérer de l'effort commun et de l'intérêt général plusieurs entreprises à vocation commerciale. Toutes celles et tous ceux qui vivent sur le territoire, doivent participer solidairement à ce service public même s'il n'est pas parfait, et qu'on peut aussi considérer qu'il peut s'améliorer. Dans notre Agglomération, on enlève les déchets aussi bien d'une rue de petite commune que dans un immeuble de centre-ville même si les coûts sont différents. Pour prendre un exemple comparatif, moi, demain, je dis à l'Agglomération : « Je ne prends pas le bus donc je demande à ne pas participer aux financements de ce service », vous ne seriez pas d'accord. D'autre part, les supermarchés nous imposent leurs déchets pour lesquels nous payons, mais eux ne veulent pas payer. Sur cette question de cette taxe, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances alerte sur un point lié à cette exonération, le 29 avril 2021, je cite : « la TEOM étant un impôt par répartition, l'introduction d'une nouvelle exonération en faveur des entreprises qui ne recourent pas au service de gestion des déchets ménagers reviendrait à grever les ressources des communes et des EPCI, ou à transférer la charge correspondante sur les autres redevables de la taxe, à savoir les ménages ». Si toutes les entreprises font appel au privé, qui doit bien s'y retrouver, comment va-t-on faire face au manque à gagner ? Dans ce rapport, il n'y a aucune mention sur les conséquences financières de cette exonération sur les finances du service. En commission, il m'a été dit qu'il y aurait une perte de 460 000 euros. Nous souhaiterions savoir comment vous allez compenser cette absence de recettes qui aurait pu nous permettre d'investir sur cette question et de proposer un service plus équitable en particulier en milieu rural ? Enfin Madame la Présidente, si vous voulez exonérer pourquoi ne pas choisir la simplicité en passant sous le régime de la redevance et non par la taxe que vos prédécesseurs ont choisi ? On se demande bien pourquoi ? Je voterai contre cette proposition de délibération où se mêlent incohérence et manque de vision d'avenir pour notre territoire, malgré tous les discours tenus jusqu'à présent sur la défense et la préservation de l'environnement. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Bon. Je veux dire qu'il ne faut quand même pas exagérer Monsieur CALON. Alors, moi je ne sais pas, les déchets de la Polyclinique vous savez les gérer ? Je ne sais pas le faire. Les déchets de Point P vous savez les gérer ? Non je ne sais pas le faire, ce sont des déchets spécialisés. On est là sur un dispositif qui permet à un certain nombre d'entreprises qui ont leur propre organisation, généralement dans leur groupement de pouvoir faire partir tous leurs déchets, c'est un système qui fonctionne bien, je ne vois pas pourquoi on leur ferait payer et on serait bien incapables d'aller mettre en place un certain nombre de collectes qui sont sur des sujets qui ne nous concernent pas, on est là sur du très professionnel et de toute façon la liste des entreprises en atteste. Alors après, moi, je veux bien qu'on fasse des raccourcis, tout est toujours très facile, « on a une TEOM, il faudrait faire une redevance », vous regarderez un petit peu les avantages et les inconvénients des deux systèmes. De toute

façon, en France, sur les ordures ménagères, il n'y a pas de système magique qui peut contenter tout le monde. Et une redevance, c'est encore autre chose, il y a même des communes, des collectivités qui sont passées d'une TEOM à une redevance et qui sont repassées à une TEOM, parce que la redevance ça veut dire que c'est tout votre service qui recouvre, qui organise, donc il doit avoir le fichier du contribuable d'accord, il doit envoyer l'ensemble des factures et il doit assurer le recouvrement, c'est quand même déjà un petit peu sport. Et je le redis, il n'y a pas de système magique, dans la TEOM, c'est vrai que son inconvénient c'est qu'elle est assise sur le foncier, donc si on a un foncier qui est important on paye cher. Dans la redevance, elle est assise sur le nombre de personnes, si vous êtes une famille nombreuse vous êtes défavorisés également. Alors, ça fera partie de débats et on en reparlera tout à l'heure avec Jean-Marc WEBER, pas tellement sur TEOM ou REOM parce que ce n'est pas ça le débat aujourd'hui, le vrai débat qu'on devra avoir au sein de cette instance à un moment donné, c'est par rapport aux lois qui arrivent à vitesse grand V. 2023, les bio déchets il faut qu'on crée une nouvelle façon de sortir, je ne sais même pas comment le dire, les bio déchets ça devra être fait à part, donc ça veut dire qu'il faudra expliquer aux gens que la loi, elle dit que l'on ne va plus prendre les poubelles de table et qu'est-ce qu'on va en faire ? C'est quand même un sacré défi, c'est 2023. Est-ce qu'on passera à de l'incitatif sur de la TEOM ou est-ce qu'on passera sur un autre système ? Là aussi, quand on va commencer à pucer un certain nombre de dispositifs, qu'il va falloir éventuellement les fermer pour ne pas que le voisin mette dedans, on est quand même pas « sorti de l'auberge ». Donc, c'est des sujets qui sont sérieux, ne faites pas des raccourcis sur cette question-là. Cette exonération a toujours existé, ne faites pas croire qu'il y a un manque à gagner pour la Communauté d'Agglomération, on doit être à peu près sur la même liste chaque année finalement. Depuis que la TEOM existe, il y a des exonérations qui sont comme ça, par contre on a l'obligation de devoir délibérer chaque année. Voilà pour les précisions. Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Julien CALON.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Délibération 7

FINANCES

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2021 (2ème partie).

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 24 août 2021 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la deuxième partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la deuxième partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2021 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – C'est un rapport positif. On est, cher Sylvain, sur la deuxième partie de programmation du fonds de concours et nous avons, je crois cette année 62 projets au total. Si Sylvain tu veux nous en dire un mot.

M. VAN HEESWYCK – Oui, merci Madame la Présidente, mes chers collègues. La deuxième partie de programmation du fonds de concours a aidé à financer 29 projets pour 21 communes. Donc, l'enveloppe de la deuxième partie de programmation comportait 162 890 euros. Rapidement, les affaires scolaires ont été financées à hauteur de 7 530 euros, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants à hauteur de 79 000 euros, le développement de la robotique pour 12 740 euros, l'éclairage public pour 23 734 euros, le patrimoine culturel pour 10 644 euros et les sports loisirs et culture pour 29 000 euros. Je voudrais, chers collègues, vous remercier pour les nombreux dossiers qui sont déposés chaque année, vous redire quelle est la difficulté pour le COPIL de prendre certaines décisions et de pouvoir financer vos dossiers. Nous essayons, en toute transparence, de privilégier des dossiers importants, mais je voudrais aussi vous rappeler mes estimés collègues, que le fonds de concours n'est pas un droit de tirage, et que forcément le montant de subvention qui vous est accordé fait l'objet d'un regard très positif, très bienveillant mais que nous ne pouvons pas accéder à toutes les demandes. Nous essayons de privilégier aussi les communes qui ont des gros dossiers et quelquefois pouvoir les phaser sur un an ou deux pour les accompagner au mieux. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire Madame la Présidente. Pour mémoire, nous avons financé 240 projets depuis 2017 avec un montant total de subvention de 1,6 millions d'euros.

Mme MACAREZ – Merci Sylvain. On peut aussi remercier la Direction de Françoise DELATTRE qui vous accompagne sur ces projets. Y a-t-il des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Roger LURIN.

Délibération 8

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'assainissement.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

*

Mme MACAREZ – Nous allons arriver à toute une série de rapports très importants sur l'une de nos principales compétences liée à l'eau et à l'assainissement. Je vais céder la parole à Jérôme LECLERCQ et je remercie à nouveau Jérôme LASSEAUX qui nous a accompagné sur la préparation de ces rapports jusqu'à son départ, on sait qu'on peut encore compter sur lui, et Cyril PISSON pour tout le travail déjà mené même en amont de son arrivée. Merci à tous les deux.

M. LECLERCQ – Merci Madame la Présidente. Oui, je voulais souhaiter quand même la bienvenue à Monsieur Cyril PISSON qui se lève, pour que vous mettiez un visage sur son nom, qui a bien voulu, comme l'a rappelé Madame la Présidente, consacrer un peu de temps avant d'intégrer la collectivité pour prendre le relais avec Jérôme LASSEAUX. Donc, concernant le rapport numéro 8, il s'agit du rapport d'activité concernant l'ancien syndicat de la Vallée Clastroise, c'est un dossier uniquement sur de l'assainissement qui est confié au délégataire VEOLIA. Il y a 5 communes de concernées sur de l'ex C32S : Annois, Cugny, Flavy-le-Martel, Jussy et Montescourt-Lizerolles. Sachez que les trois commissions, que ce soit la Commission eau et assainissement, la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers et la Commission consultative des services publics ont émis un avis favorable. Il y a une évolution, donc je vous rappelle aussi concernant ce syndicat-là, qu'au mois de mars on avait voté un avenant pour une extension de la DSP jusqu'au 31 décembre. Et donc, à partir du 1er janvier, ça se fera sous forme de marché public de prestations et donc l'appel d'offre sera lancé à la fin du mois ou au plus tard début octobre.

Mme MACAREZ – Merci Jérôme. Y a-t-il des questions ? Non. Nous votons.

Le rapport est adopté.

Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 9

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

*

Mme MACAREZ – Cette fois-ci, eau potable pour la Vallée de la Somme.

M. LECLERCQ – Alors, en fait, si vous le permettez Madame la Présidente, je vais passer pour les deux rapports puisque c'est le syndicat Vallée de la Somme pour les deux. Alors, le rapport 9, c'est concernant l'eau potable et le rapport 10, c'est concernant l'assainissement. Donc ça concerne les 10 communes de l'ex C32S qui sont : Artemps, Bray-Saint-Christophe, Dallon, Dury, Fontaine-les-Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont. Le délégataire c'est la SAUR, c'est une fin de contrat en 2027, donc encore quelques années, qui a été signé juste avant la prise de compétence de l'Agglomération. Les trois commissions, je ne vous les recite pas, ont émis un avis favorable. 100 % des analyses sont conformes au niveau de l'eau sur ce syndicat et les stations de Seraucourt-le-Grand et de Dury sont également conformes et nous avons un rendement de 87 % concernant l'eau.

Mme MACAREZ – Alors, d'abord est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc nous allons voter sur le rapport numéro à 9.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 10

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

*

Mme MACAREZ – Jérôme on peut faire voter sur le 10 ? Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 11

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société SAUR, délégataire du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020, relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Villers Saint-Christophe.

*

Mme MACAREZ – Service public d'eau potable à Villers-Saint-Christophe.

M. LECLERCQ – Sur ce rapport d'activité, le délégataire est aussi la SAUR, c'est un contrat qui se terminera en 2028, les trois commissions ont émis des avis favorables également. Nous avons 100 % d'analyses conformes concernant l'eau et avec un rendement de 87 %. Voilà.

Mme MACAREZ – Des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Délibération 12

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Simon.

*

Mme MACAREZ – Service public d'eau potable commune de Saint-Simon, et l'on aura peut-être assainissement avec le 13.

M. LECLERCQ – Voilà. Ce que je vous propose, c'est pareil de lier les deux. Donc le rapport 12 c'est concernant l'eau, c'est le délégataire également VEOLIA avec une fin de DSP pour le 31 décembre 2028. C'est pareil, c'est un contrat qui avait été signé juste avant la prise de compétence de la collectivité. Les trois commissions ont émis des avis favorables concernant l'eau et l'assainissement, les deux rapports. Concernant l'eau on a 100 % des analyses conformes et concernant l'assainissement la station d'épuration de Saint-Simon est conforme. Le rendement concernant l'eau au niveau de Saint-Simon est de 79,6 %, sachant qu'on a une baisse de 15 % sur l'année 2020, concrètement c'est une conséquence de quatre grosses fuites durant l'année 2020.

Mme MACAREZ – Des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 13

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société VEOLIA EAU, délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Saint-Simon.

*

Mme MACAREZ – S'il n'y a pas de questions nous allons voter. Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 14

EAU ET ASSAINISSEMENT
Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société Veolia Eau, délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation de l'Usine de Traitement des Eaux Usées de Gauchy.

*

Mme MACAREZ – Nous changeons de domaine. Nous sommes sur le rapport de délégation, concernant l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2020. Je vais laisser Jérôme vous présenter le rapport.

M. LECLERCQ – Là on est sur la délégation concernant la plus grosse station de la collectivité, la station des eaux usées de Gauchy. Le délégataire c'est également VEOLIA, donc là nous avons la dernière DSP un contrat de 8 ans qui se termine en 2024. Les trois commissions ont émis un avis favorable également sur ce rapport, 100 % de conformité concernant cette station d'épuration et des travaux qui ont été faits sur la station en 2020, concernant surtout les agitateurs de bassins qui ont été défaillants pour un montant de 70 706 euros et avec des perspectives d'améliorations au niveau de la modification de l'entrée de la station, au niveau des eaux usées surtout provenant du poste A et une évolution de la recirculation des boues issues de clarificateurs.

Mme MACAREZ – Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 15

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2020 - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année « n » doit être présenté au Conseil communautaire avant le 30 septembre de l'année « n+1 ».

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du territoire, le rapport annuel au titre de l'exercice 2020 tient compte des éléments indiqués dans les textes réglementaires figurant en annexe.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2020.

*

Mme MACAREZ – C'est un bon rapport qui vous est présenté par Jérôme LECLERCQ, lors du dernier conseil, il nous avait dit : « je reste encore un petit peu prudent sur les 80% » et il l'a fait avec les équipes de la direction. C'est vrai que c'est un peu symbolique mais c'était important pour nous d'arriver à ce pallier et de montrer qu'on continue à progresser dans ce domaine aussi spécialisé. Vas-y Jérôme.

M. LECLERCQ – Merci Madame la Présidente. Oui, je voulais remercier et mettre à l'honneur toutes les équipes de l'Agglomération concernant l'eau et l'assainissement, avec ce challenge atteint, puisque c'est quelque chose qu'on voulait atteindre assez rapidement, on avait même parlé de la fin du mandat, on est un petit peu en avance, donc on peut s'en satisfaire. En tout cas, Cyril tu pourras repasser le message au niveau des agents concernant cette efficacité. Aujourd'hui, la compétence eau potable au niveau de la régie s'exerce sur 24 communes, donc c'est les 20 communes de l'ex Communauté d'agglomération du Saint-

Quentinois plus Aubigny-Aux-Kaisnes, Jussy, Clastres et Montescourt-Lizerolles. Le nombre de fuites réparées a fortement diminué en 2020, puisqu'on est passé de 320 sur 2020 alors qu'on était à 800 en 2009, principalement dû au confinement, avec la crise sanitaire qu'on a subie, on a été obligé de prioriser nos activités de service. Donc, en effet, le rendement a une fois de plus augmenté, puisque je vous rappelle qu'en 2018 on était à 70 %, en 2019 : 78 % et en 2020 : 80 %. Alors, je ne suis pas sûr qu'il faut vouloir absolument le faire progresser, en tout cas il faut au moins le maintenir puisqu'après les pourcentages que l'on irait chercher nous coûteraient excessivement cher. Je ne dis pas qu'on ne peut pas l'améliorer, mais il faut que ce soit raisonné et raisonnable. Une petite information aussi concernant ce rendement-là, l'idée c'est comme vous avez vu, ça peut fluctuer d'une année sur l'autre avec des grosses amplitudes. Une petite note quand même sur les données que j'ai pu récupérer, en 2003, on était à 64,7 %, donc ça veut dire qu'en à peine 20 ans on a progressé de presque 20 %. Ceci étant, le service reste ambitieux quant à la poursuite de l'amélioration du rendement, c'est ce que je vous disais, avec l'amélioration des volumes comptabilisés, amélioration de la connaissance patrimoniale, poursuite de déploiement du matériel facilitant la localisation des fuites et l'optimisation organisationnelle. 98,1% des analyses d'eaux sont conformes, donc on a eu 5 non-conformités durant l'année 2020 toutes d'ordres physicochimiques, une avec malheureusement des pesticides sur Clastres qui est récurrente, les schémas directeurs nous aideront à essayer de trouver des solutions pour ce captage et quatre nitrates, alors ces 5 non-conformités c'est sur quand même sur 265 analyses, je tiens quand même à le préciser. Et après, il y a quelque chose qui nous gêne aussi, concernant les taux d'impayés, c'est toujours trop élevé dans la mesure où ils s'élèvent encore à 12 %, soit plus d'un million d'euros sur les deux budgets, 500 000 euros pour l'eau et 500 000 euros pour l'assainissement, donc c'est une valeur très voire trop importante à l'instar des années précédentes. Une convention d'objectif est en cours d'élaboration et le trésorier et l'Agglomération pour y remédier, mais ce n'est pas simple.

Concernant l'assainissement, aujourd'hui, il y a désormais 21 communes qui sont en régies puisqu'on a Clastres qui s'est rattachée à l'ancienne Communauté d'Agglomération. Sur les 37 communes qui sont raccordées donc avec les délégataires, nous avons 7 stations de traitements, on a 2 lagunes qui sont à Marcy et à Clastres et 5 stations d'épurations, et ces ouvrages ont traité un volume proche de 5 millions de m³. Concernant ces stations sur les 7, 6 stations sont conformes, il n'y a que la lagune de Marcy qui a été déclarée non conforme par les services de la DTT et ce pour les raisons suivantes : « pour Marcy malgré un résultat analytique conforme sur l'analyse réglementaire l'autocontrôle fourni par l'Agglomération étant en deçà des exigences réglementaires sur un seul paramètre », la DTT a considéré le résultat exploitable et la non-conformité de l'installation. Voilà, on a voulu être plus transparent encore une fois et du coup on a été pénalisé. Concernant le SPANC, le nombre d'installations non conformes est trop important, il nous en reste 622 soit près de 84 %, ce qui est supérieur à l'ordre de grandeur des chiffres au niveau national puisqu'on est plutôt à 60 %. A prendre toutefois avec prudence car tous les services publics ne remplissent pas l'indicateur. Je vous rappelle quand même que sur les 39 communes, nous avons 37 communes qui sont en assainissement collectif, il en reste 2 en non collectif qui sont : Villers-Saint-Christophe et Aubigny-Aux-Kaisnes. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Oui quelques réflexions. Tout d'abord, je vais vous dire bravo, parce que la progression, elle est réelle, bravo aux services pour cette progression dans le rendement. Effectivement, ça faisait quelques années qu'on en parlait, je

constate cette hausse du rendement et c'est tant mieux, c'est tant mieux pour tout le monde. Bon, après je ne vais jouer les esprits chagrins, je vais dire, on arrive à la moyenne en fait, 80 % c'est la moyenne nationale, non mais c'est bien, c'est une vraie progression, on arrive à la moyenne, je pense qu'on peut encore un peu progresser. Après, vous nous expliquerez peut-être plus en détail ce surcoût pour aller chercher un peu plus de rendement, parce que je constate que in fine, il reste quand même là pour l'exercice 1 million de m³ d'eau qui sont perdus. Enfin voilà, bravo aux services. Concernant le prix de l'eau, là je vais être un petit peu moins sympa. On est obligés, parce qu'on est dans cette Agglomération, de devoir comparer ce qui se fait dans une commune et dans une autre et forcément, je sais bien qu'il y a cette notion de lissage qui se met en place, mais on a quand même toujours ces fortes, ces très fortes disparités sur le prix de l'eau qui fait qu'un usager de Saint-Quentin va payer son eau trois fois plus cher qu'un usager de Jussy. Alors, je sais que les services ne sont pas les mêmes, ça je l'ai bien compris, il n'empêche que sur la facture, lorsqu'on paye 5,09 euros du m³ ou quand on paye 1,68 euros du m³, ça fait quand même une différence. Je vois aussi, je note aussi et ça c'est la nouvelle qui est moins bonne pour ces communes qui voient leur prix de l'eau augmenter avec l'effet du lissage. Bon, moi ce qui me paraît important enfin, c'est qu'à chaque fois que ce sera possible c'est d'accompagner cette politique tarifaire avec un retour dans le giron de la régie publique pour toutes les communes, donc à chaque fois que ce sera possible et je regrette bien évidemment ce pas de côté concernant le cas de la Vallée Clastroise. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci Monsieur TOURNAY. Merci, tout d'abord pour les propos pour le service, c'est toujours agréable d'avoir ce retour. Sur le prix de l'eau plusieurs choses. D'abord, sur les communes pour lesquelles il va y avoir de forts investissements, évidemment, le prix de l'eau va augmenter parce que quand on parle d'investissements on est toujours sur des millions d'euros. C'est un accord que nous avons eu à un moment donné, il y avait deux choix possibles : soit on n'investissait pas ce qui aurait posé des problèmes de services publics, d'approvisionnements de qualité de l'eau et puis aussi de rejets dans le milieu naturel, soit on investissait. Vous le savez comme nous, chaque chose à un prix et pour le prix de l'eau, le service utilise le budget de l'eau en intégralité pour l'eau, il n'y a pas de secret par rapport à cela. Alors, on peut toujours comparer les prix de l'eau sur un certain nombre de territoires. Je rappellerai que sur l'ancienne Agglomération nous n'avons pas augmenté les prix de l'eau depuis 2014, que sur l'autre partie nous allons investir beaucoup d'où cette question de lissage qui est d'ailleurs très bien comprise compte tenu des travaux qui seront enclenchés. Quand on compare parfois avec d'autres territoires en France, il faut aussi faire attention, puisque généralement on ne compare que le prix de l'eau, mais on ne compare absolument pas le niveau des infrastructures, la qualité du service qui est rendu également, le bon état écologique, l'abondance de la ressource, il faut donc être tout à fait être précautionneux. Quant aux choix qui seront faits, l'avenir nous le dira, nous n'avons pas d'idées préconçues, un certain nombre d'entre vous siégeront dans les commissions. Je dirais que la meilleure solution gagne en fonction des critères, des avantages et des inconvénients qui se feront jour lors de la préparation des fins de contrats. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur CALON ?

M. CALON – Oui merci. Concernant l'assainissement non collectif avec le nombre d'installations qui sont non-conformes comment l'expliquez-vous ? Et que comptez-vous faire pour y remédier ? Est-ce qu'il y aura des aides pour les familles qui ne peuvent faire les travaux ? Voilà. Quelles sont les pistes que vous envisagez ? Merci.

Mme MACAREZ – Je donne la parole à Jérôme LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Merci. Alors, concernant les SPANC, en fait, il y a sur les deux communes principalement qui sont en SPANC, on a une commune qui a délibéré son zonage et donc, elle, elle est aujourd’hui en non collectif et on a une commune qui aujourd’hui n’a toujours pas délibéré son zonage. Donc c’est le résultat des schémas directeurs qui nous diront si par la suite, cette commune-là passera en collectif ou pas. Ça c’est la première chose. Aujourd’hui, sur les SPANC qui sont vétustes, ils sont vétustes parce qu’en général ils ont 20 ou 30 ans, parce qu’il y a un peut-être eu un manque d’entretien et puis une évolution des techniques qui mettent aujourd’hui les SPANC non conformes, alors qu’ils étaient conformes à une époque et sachez qu’il y a des aides possibles au niveau de l’agence de l’eau Artois-Picardie. Toutes les aides qu’il peut y avoir sont instruites au niveau de la collectivité, donc c’est les services de l’eau et l’assainissement de la Direction du cycle de l’eau qui instruisent pour le compte de l’agence de l’eau. Donc voilà, il y a des efforts qui sont faits là-dessus. Je pense que la plupart des SPANC sont situés sur l’ex C32S, comme l’a dit Madame la Présidente tout à l’heure, on a des schémas directeurs qui sont en cours, qui sont à un bon mi-chemin de la fin des résultats du schéma directeur. Donc voilà, on espère avoir des solutions concernant ces SPANC.

Mme MACAREZ – Merci pour ces précisions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

Merci Jérôme, on en a fini avec tous ces rapports sur l’eau.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 16

AMENAGEMENT DE L’ESPACE COMMUNAUTAIRE

Voirie - Convention de financement et de transfert de maîtrise d’ouvrage, RD341/Chemin rural d’Artemps à Essigny-le-Grand, commune de Seraucourt-le-Grand.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d’Agglomération a sollicité le Département de l’Aisne pour la réalisation d’un giratoire RD341/porte n°1 ZAE la Clef des Champs. Cet ouvrage permettra de sécuriser l’accès à la porte n°1 du pôle mécanique.

Une convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage doit être conclue avec le Département, celui-ci prenant en charge la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre de cette opération et le suivi des travaux. La Communauté d'agglomération sera sollicitée pour une participation financière du montant des travaux à hauteur de 83 000 €.

L'emprise de ce giratoire empiètera sur des parcelles communautaires, emprise que le Département souhaite acquérir à l'euro symbolique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention à passer entre le Département de l'Aisne, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la commune de Seraucourt-le-Grand.

*

Mme MACAREZ – Convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour un giratoire sur la commune de Seraucourt-le-Grand et en proximité de la zone économique de la Clef des Champs. Il est proposé un cofinancement à hauteur de 83 000 euros pour des travaux qui doivent avoir lieu en 2022. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Je vais juste demander à Roger LURIN ou son représentant de ne pas prendre part au vote et sinon, nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Paul REMY ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre : M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GARDON, M. Frédéric MAUDENS, M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 17

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
Approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Maréchal Juin à Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1, L.122-1-1, L. 123-19, L. 123-19-1 et R. 123-46-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants, R. 311-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 17 février 2014,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 9 décembre 2020

Vu le dossier de réalisation établi conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'une friche de 2,5 hectares, située dans le quartier du Faubourg d'Isle, Boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin.

Dans le cadre d'un projet d'éco quartier, la Seda a été missionnée par la Communauté d'Agglomération en qualité de concessionnaire d'aménagement par délibération du 28 janvier 2019.

Le Conseil communautaire, a par délibération en date du 27 mars 2017, engagé une concertation publique, dont les modalités ont été complétées par un arrêté du 27 septembre 2017. Le bilan de cette concertation a été tiré par délibération du 22 janvier 2018.

Le Conseil communautaire a ensuite désigné la Seda comme concessionnaire de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, par délibération du 28 janvier 2019, puis a retenu la procédure opérationnelle de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

Ainsi conformément à l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme, un dossier de création a été élaboré et soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création et créé la ZAC « du Maréchal Juin » de Saint-Quentin, conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme. La surface de la ZAC a été arrêté par le dossier de création à 12 812 m².

Il s'agit désormais d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Maréchal Juin comprenant :

- le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone,

- le projet de programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps,
- Les compléments à l'étude d'impact.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Maréchal Juin établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme ;

2°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Saint-Quentin concernée par cette opération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à procéder aux mesures d'informations nécessaires au caractère exécutoire de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – C'est un dossier important sur le mandat pour la Communauté d'Agglomération. D'une ancienne friche, nous allons avoir un espace à la fois avec des bureaux ou du centre de formation pour les étudiants, pour le campus, une résidence étudiante, un bâtiment tertiaire, des logements dans le cadre de la rénovation urbaine en reconstruction. C'est un très très beau projet qui a reçu le label « écoquartier ». Nous avons fait voter les élus et puis les riverains sur une nouvelle dénomination, nous avons eu 761 participants qui ont choisi un nom très simple : « l'écoquartier du Maréchal Juin » comme c'est sur le Maréchal Juin c'est facile à retenir. C'est vraiment un très beau projet, on est d'abord très contents d'avoir été retenus pour le label écoquartier. C'est vrai que c'est assez ambitieux sur un certain nombre de points. Je voulais rappeler que précédemment c'était un espace qui était totalement bétonné avec une, puis deux entreprises et qu'aujourd'hui nous allons avoir 1 800 m² engazonnés, 725 m² de prairies fleuries, 120 arbustes, 70 arbres à peu près. Les choses avancent, puisqu'avant on avait un délaissé qui était d'ailleurs pollué. Nous avons fait le comité de pilotage ce matin, et les travaux vont démarrer d'ici le 11 octobre, d'abord sur une partie de parking qui est assez près de la rue du Général Leclerc. On sera obligés de fermer ce parking jusqu'au mois de décembre puisqu'on va complètement le revoir, et nous aurons une réunion de quartier prochainement pour expliquer les impacts. Et puis, nous avons des concertations à venir sur les espaces publics, avec l'université et avec les riverains. Dans le cadre de la convention il y a également du cofinancement. C'est un projet qui s'élève à hauteur d'environ 14 millions d'euros pour l'Agglomération et la participation de la Ville est fixée à hauteur de 8,2 millions d'euros, mais nous allons toucher des subventions qui seront défalquées de notre participation finale. Vous avez donc l'intégralité de ce dossier dont on est vraiment très satisfaits. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Merci Madame la Présidente. Je me réjouis qu'il y ait des espaces verts et des arbres qui soient implantés. Alors, sur le plan, on voit que les espaces verts sont peu présents. Quelle surface y aura-t-il réellement en espaces verts ? Je me réjouis qu'il y ait la création

d'une école d'ingénieurs à Saint-Quentin. Peut-on avoir des précisions sur cette école d'ingénieurs ? S'agit-il de locaux dédiés à Elisa Aerospace ? D'une école d'ingénieurs dans le domaine de l'aéronautique ? Ou d'une branche du campus universitaire Saint-Quentinois qui aurait sollicité le titre de l'école d'ingénieurs ? J'ai également quelques interrogations concernant la maison de service pour les étudiants, qui avait initialement été prévue dans les locaux du nouveau bâtiment « Casino » à proximité du campus et qui désormais est encore plus éloignée du centre-ville de Saint-Quentin en sachant que beaucoup d'étudiants sont en formation à l'hôpital, dans les lycées ou dans le centre-ville. Est-ce que cette localisation est vraiment judicieuse ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Sur les espaces verts vous ne m'avez pas écoutée, parce que j'ai dit : 1 800 m² engazonnés, 725 m² de prairies fleuries. Donc sur ce point on connaît les espaces.

Sur la question du type de formation, c'est un projet mené avec l'université Picardie Jules Verne, qui normalement devrait faire l'objet d'une signature dans le cadre du contrat de plan Etat Région, qui a eu le soutien de Valérie CABUIL recteur des Hauts-de-France sur un cofinancement ainsi que par la Région. L'INSSET et l'IUT qui sont très limités dans le campus actuel en termes d'extension et c'est extrêmement dommage. On en discutait il y a quelques jours encore avec Virginie ARDAENS, l'INSSET a toute une série de matériels de robotique qu'ils ne peuvent pas utiliser faute de place, on a donc vraiment besoin d'avoir un bâtiment supplémentaire. Pour l'INSSET, pour l'IAE, puisque nous avons ouvert l'IAE assez rapidement, la crise sanitaire ne nous a pas freiné et les étudiants ont fait leur rentrée. Nous les hébergeons au sein de l'Espace Créatis le temps de pouvoir construire, mais l'idée est bien d'avoir l'IAE de façon pérenne dans ces espaces. Concernant l'école d'ingénieurs, c'est un projet qui sera monté par l'Université de Picardie Jules Verne, un souhait partagé avec le Président de l'Université de transformer une partie de l'INSSET en école d'ingénieurs sur des domaines très technologiques qui pourraient aussi être sur de la logistique. C'est donc eux qui vont préciser leur projet. On aurait toujours une partie d'étudiants qui ferait de la licence ou du master et une autre partie qui serait en école d'ingénieurs, puisque les entreprises ont besoin de tous les niveaux. L'université doit déposer un dossier de présentation à la Commission des titres d'ingénieurs sur le plan national, je ne sais pas s'ils seront en capacité de le faire au printemps 2022. C'est un angle de tir qui nous plairait bien, mais le monde de l'université et les autorisations sont très complexes donc nous allons avancer là-dessus mais on est bien sur un projet public. Pas d'autres questions ? Stéphane LINIER ne vote pas puisque qu'il siège à la SEDA et c'est une concession d'aménagement avec la SEDA, sinon vous pouvez voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M.

Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

Délibération 18

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Convention pluriannuelle
des projets de renouvellement urbain de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme la Présidente

La nouvelle géographie prioritaire, découlant de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014, a désigné deux quartiers prioritaires à Saint-Quentin éligibles au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) : les quartiers Europe et Vermandois.

Ces deux quartiers ont déjà bénéficié d'un important programme de rénovation urbaine financé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) depuis 2007. Ce nouveau programme va notamment permettre d'achever les améliorations apportées au cadre de vie quotidien.

Un protocole de préfiguration, première étape de contractualisation des projets de renouvellement urbain, a été signé le 10 juillet 2017. Il a permis de réaliser les études nécessaires à l'établissement de ce projet de renouvellement urbain partenarial.

Le projet urbain et sa programmation ont été validés en Comité d'Engagement de l'ANRU le 17 décembre 2020.

Quartier Europe

Le programme d'interventions arrêté répond à 6 objectifs opérationnels :

- désenclaver le quartier et mieux le relier au territoire ;
- redonner de l'urbanité au quartier par une intervention forte sur la trame viaire et une dédensification des secteurs présentant le plus de dysfonctionnements urbains ;
- offrir au quartier une centralité urbaine effective ;
- agir pour faire du quartier Europe le premier quartier résilient à l'échelle de la ville et de l'agglomération ;
- renouveler l'offre en logements ;
- mettre en valeur l'attractivité du quartier grâce à de nouveaux équipements publics et par la qualité du service rendu à ses habitants et à ses usagers.

L'ensemble du programme s'établit à un coût d'investissement de 115 millions d'euros HT, cofinancé par l'ANRU, la Ville de Saint-Quentin, le Conseil Régional des Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Aisne, Clésence, Partenord Habitat, Action

Logement, la Banque des Territoires et pour le Pôle sportif l'Agence Nationale du Sport.

Quartier du Vermandois

Il a vocation à redevenir un quartier d'habitat attractif, et ouvert sur la ville. Les objectifs permettant de répondre à cet enjeu sont les suivants :

- favoriser la mixité sociale par la diversification des statuts d'occupation des logements ;
- mettre en valeur l'attractivité du quartier par l'amélioration du service rendu à ses habitants et à ses usagers ;
- achever les interventions sur les espaces extérieurs afin de renforcer la sécurité des habitants et le désenclavement du quartier.

L'ensemble du programme s'établit à un coût d'investissement de 3 millions d'euros HT, cofinancé par l'ANRU, la Ville de Saint-Quentin, le Conseil Régional des Hauts-de-France, Partenord Habitat et la Banque des Territoires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame la Présidente à finaliser la mise au point de la convention sur la base du projet annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative au projet de renouvellement urbain de Saint-Quentin avec l'ensemble des partenaires du projet et toutes les pièces y afférentes.

*

Mme MACAREZ – C'est un dossier dont nous avons déjà parlé précédemment puisque nous avons signé un protocole de préfiguration avec l'agence nationale de rénovation urbaine. Cette fois-ci nous sommes sur quelque chose de plus abouti puisqu'on arrive à la signature de la convention. Pour mémoire, 131 millions d'euros seront consacrés à deux quartiers prioritaires politique de la Ville à Saint-Quentin, Europe et Vermand, 948 réhabilitations de logements dans 21 immeubles, ça veut dire, 65 % du parc social du quartier de l'Europe, 341 démolitions, 171 reconstructions. C'est évidemment un projet très important, qui mérite toute notre attention également dans la mesure où l'on parle d'humains, on parle de familles, qui vont changer de lieux d'habitations, qui vont bénéficier de rénovations... L'accompagnement au quotidien tout au long du projet est très important. Il vous est soumis la convention à signer puisque l'Agglomération sur ces compétences est partie prenante. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Alors, si le l'ANRU est un projet global qui ne concerne pas que le logement mais aussi son environnement, je constate comme en 2008 que c'est le logement social qui va payer un tribu et je vais m'en expliquer. J'ai d'abord déjà vu la mise en contexte de ce vaste rapport, je ne vais pas hiérarchiser mon propos, mais il a

été fait cet état des lieux social qui constate que c'est très difficile pour les habitants des quartiers de Vermand et d'Europe, on a un taux de chômage les plus importants de la Ville. Un revenu de 733 euros par mois pour le quartier Europe et de 591 euros de revenus médians par mois pour le quartier de Vermand et on y note aussi une très forte concentration du logement social. Alors, outre la prospective attendue, à savoir de rendre ces quartiers plus attractifs, légèrement aménagés de verdissement des lieux, ce que je lis depuis une douzaine d'années finalement, et au passage pour l'instant sans trop voir de différences. J'ai quand même noté les objectifs relativement communs affichés par les deux quartiers, ça reste le désenclavement, la mixité sociale et voir la résilience fut-elle urbaine, alors c'est un terme qui m'a un petit peu interpellé, sachant que la définition de ce mot c'est la capacité à surmonter les chocs traumatiques, j'ai bien vu que le terme « résilience urbaine » existait mais bon moi c'est un terme qui m'a interpellé. Le contexte étant établi, je me suis posé la question de quelle place était laissée au logement social dans ce rapport ? Alors, vous avez donné un certain nombre de précisions sur les réhabilitations pour lesquelles je ne trouvais que ce n'était pas suffisamment clair, voilà vous avez donné le nombre ça me va. Il y a aussi cette question de 63 ventes de logements et on annonce surtout 341 démolitions de logements sociaux mais pour seulement 171 logements reconstruits. Moi je pense que lorsqu'on parle de logement social et surtout pour une ville comme Saint-Quentin, et j'englobe la Communauté d'Agglomération bien entendu, on devrait avoir deux positions générales de principe sur cette question. L'argent du logement social doit aller à la construction plutôt qu'à la démolition et pour chaque logement détruit un logement doit être reconstruit. Moi je ne peux pas me satisfaire de cette situation où on propose de démolir des habitations alors que l'on a assisté pendant des décennies à un désengagement de la Ville, donc c'était à l'époque une des prérogatives et un désengagement tout autant du plus important bailleur social public Habitat Saint-Quentinois, donc ce désengagement en matière de logement social. Si je reprends mes archives d'Habitat Saint-Quentinois, il n'y a pas eu de réhabilitation d'envergure de pan entier du parc public, ce qui amenait un niveau d'insalubrité telle que la seule solution qui est proposée aujourd'hui, c'est la démolition. Il y a eu aussi un achat pour Habitat Saint-Quentinois de friches pour des millions d'euros avec des pertes financières importantes, ce qui a amené, on n'a pas le choix, on va être obligés de faire une fusion absorption d'Habitat Saint-Quentinois par Partenord. Oui, maintenant on a plus de bailleur social local. Moi je veux bien qu'on présente ce projet comme un beau projet avec un financement national mais à mon sens, il n'améliorera pas la situation générale du logement dans le Saint-Quentinois, et ça va entraîner, en effet, je le répète mais parce que c'est très important, une perte de logements sociaux mais également un relogement incertain, ainsi que certainement une diminution du nombre de m² pour les locataires relogés et donc une baisse du confort de vie. Je m'explique sur ce point-là, on a forcément en tête des personnes âgées qui ont fait une grande partie de leur vie dans ces logements, leur famille y a grandi, alors effectivement, ils ont jusqu'à présent un logement qui est peut-être plus grand que ce que voudrait la norme sauf que voilà ça fait 30 ans qu'ils vivent dans ce type de logement, là on va leur demander d'être relogés, on ne va pas les reloger dans des habitations de même taille, on le sait déjà. C'est ce qu'on voit aussi au niveau des témoignages qui me sont parvenus ou ce qu'on lit dans la presse, je vous invite à relire le très bon article de l'Aisne Nouvelle du 23 juin 2021. C'est que cette situation telle qu'elle est vécue aujourd'hui, engendre une véritable angoisse pour les locataires qui vont être délogés, ils n'ont pas le choix et il y a parmi eux beaucoup de personnes fragiles, il y a des gens âgés, des personnes en situation de handicap et de personnes en très grande précarité financière. Par cette situation, ces locataires sont mis en ce moment en situation d'insécurité et à la lecture de ce document, je ne vois pas grand-chose qui pourrait les rassurer. Alors, j'ai bien vu qu'il était question, d'une part, je cite : « de prendre en compte les besoins et souhaits des habitants », seulement le document nous

indique que seul 45 % des relogements se feront dans le même quartier, plus d'un sur deux qui ne sera pas relogé dans le même quartier. Cela signifie aussi que 55 % des logements pourraient donner lieu à une distanciation voire à une rupture du lien social et la question, Madame la Présidente, elle est loin d'être anodine, nous avons pu en voir les effets délétères lors des périodes de confinement. Ça c'était le premier point. Le deuxième point, c'est qu'il est question, là aussi je cite : « de maîtriser l'évolution du reste à charge et de minorer le loyer pour les relogements », ça c'est indiqué page 57 mais je suis désolé, dans ce document il n'y a aucun engagement chiffré, ma question sur ce point est donc simple : le montant net des loyers des futurs logements sera-t-il identique à celui que payent actuellement les locataires qui vont être relogés ? Je conclus, puisque nous avons assisté à un désengagement de la collectivité sur la question du logement social depuis des décennies, puisque ce projet prévoit une nouvelle baisse de l'offre de logements sociaux et puisque cela engendre une montée de l'insécurité chez les habitants, je me positionne forcément contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Ça me déçoit un peu Monsieur TOURNAY, ça me déçoit un peu que vous ne souteniez pas l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Allez sur Marconi et Calmette, vous me direz si c'est agréable d'être aussi serré, on entend tout d'un étage à l'autre. Vous voyez bien comme les tours sont serrées, c'est presque comme une nasse. Allez vivre dans la résidence Ile-de-France de Clésence, il y a beaucoup d'incivilités. Il y a des gens qui y sont attachés parce qu'ils y vivent depuis longtemps mais ce ne sont pas des conditions de confort, ce ne sont pas des conditions de vie qui sont acceptables. Qu'est-ce qu'on veut avec ce projet ? C'est améliorer la vie des gens. Après, ça reste un sujet sensible et je l'ai dit. On le sait avec Monique BRY, et avec les équipes qui nous accompagnent, l'accompagnement humain est essentiel, il doit être individuel. On est extrêmement attentifs à cette question. Si personnellement vous connaissez la situation d'une personne qui n'aurait pas les réponses à ses questions, qui n'aurait pas été rencontrée, vous pouvez nous la donner et elle sera reçue. Chaque bailleur a un bureau d'étude chargé de l'accompagnement individuel des personnes en rendez-vous et ils ont bien avancé puisque sur Partenord, 35 enquêtes sont terminées auprès des habitants, ils ont 43 enquêtes en cours et il y a déjà eu 3 déménagements volontaires Clésence, 120 enquêtes sont terminées, 3 sont en cours et il y a 2 déménagements pour raisons volontaires. On a d'ailleurs proposé, de mettre à disposition nos personnels de médiation puisque généralement les gens qui travaillent chez nous connaissent bien les familles et en première approche il y avait besoin d'avoir un échange, c'est tout à fait quelque chose de possible. Nous allons donc leur offrir de meilleures conditions et je ne peux pas vous laisser dire non plus que rien n'a été fait pour le logement social sur Saint-Quentin, puisqu'il y a eu un premier plan de renouvellement urbain. Si vous allez sur la friche du Maréchal Juin, si vous allez sur le Boulevard Pierret, ces résidences qui ont été réalisées par les bailleurs sociaux sont des résidences de meilleure qualité à mon avis que le parc privé qui a été fait à la même époque. Dans les projets, dans la reconstruction, tout n'est pas reconstruit, parce qu'il s'agit d'obligations de l'ANRU calibrées en fonction du besoin des personnes et c'est comme ça partout en France. Vous l'avez très bien dit, il y a des gens qui vieillissent et il faut peut-être leur proposer des logements adaptés au vieillissement Clésence a deux projets de maisons Marianne « by Clésence » qui sont des maisons d'une nouvelle ère pour ces personnes-là en partie, une sera reconstruite sur un côté de l'ancien bâtiment Ile-de-France qui existe toujours et l'autre, sur la friche du Maréchal Juin dont on parlait précédemment, on y est donc évidemment attentifs. Par ailleurs, il y a un devoir de mémoire qui s'exerce aussi. Avec Monique BRY et Marie-Laurence MAITRE nous avons missionné la Compagnie l'Echappée qui va travailler auprès des locataires sur les souvenirs, sur une autre approche que celle du logement. Vous savez, les logements que l'on a quand on est arrivé dans un quartier et que l'on a beaucoup d'enfants au début de sa vie, ce n'est plus forcément les logements dont on a

besoin quand on vieillit ou qu'on est moins nombreux. Dans les états qui nous ont été faits par les bailleurs sociaux, vous avez des logements qui ne trouvent plus preneurs ou vous avez des logements qui sont clairement trop grands pour les personnes, ce qui veut dire aussi, loyers trop importants, et charges importantes. Donc nous, vous savez, on ne veut que le bien pour les habitants de Saint-Quentin, maintenant il y a du boulot, ça ne se fait pas en un jour et on ne doit jamais oublier l'utilisateur final. Mais c'est vraiment un très grand progrès d'avoir arraché ce plan de rénovation urbaine et de se dire qu'en quelques années 128 millions d'euros vont être investis principalement sur le quartier Europe et sur le quartier du Vermandois. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Je lis dans ce rapport sur la partie concernant le quartier Europe, que l'on regrette que la rue Alexandre Ribot, une des voies structurantes longeant le quartier débouchant sur des carrefours exclusivement routiers ne permet pas les déplacements doux. Or, voilà plusieurs mois que cette rue, cette avenue fait l'objet de travaux et personne n'a pensé à intégrer cette dimension de déplacement doux, alors je voulais savoir pourquoi. Et il est également indiqué : « le quartier Europe est situé à proximité d'équipements médicaux et commerciaux structurants » alors il n'y a plus de médecins dans ce quartier de plus de 10 000 habitants. Qu'en est-il pour l'avenir ? Merci.

Mme MACAREZ – Sur la question du développement des cycles, le plan que nous avons est de passer par la rue Schuman. On est en train de travailler rue de Paris et une fois qu'on aura fait la rue de Paris, il faudra qu'on arrive à passer en vélo place Dufour Denelle ce qui n'est quand même pas super simple. On pourra même peut-être partir de Gauchy, Jean-Marc WEBER y fait une piste cyclable. Ensuite, Quai Gayant, Boulevard Jean Bouin, Avenue Robert Schuman et on voudrait terminer une boucle de l'autre côté. C'est comme cela que l'on dessine les choses dans un premier temps. Vous savez, le vélo quand c'est possible et quand on a la place c'est bien mais il faut aussi faire attention quand il y a des riverains et notamment des places de stationnements ou d'autres choses car il faut que tout cela s'organise. En ce cas précis, on prévoit plutôt un passage par l'avenue Robert Schuman. Sur votre autre question, si vous pouvez me la rappeler parce que je l'ai oublié.

M. CALON – Sur l'absence de médecins dans ce quartier ?

Mme MACAREZ – C'est un point difficile. Vous savez qu'on avait fait notre effort avec Xavier BERTRAND, sur la maison médicale pour laquelle il y a du paramédical et de l'accompagnement. Néanmoins, les années qui vont venir vont être très difficiles partout en France, parce que le temps que les jeunes sortent diplômés, il va se passer 10 ans à mon avis avant que les choses ne puissent se régler. Donc, s'il y a des gens intéressés, on a beaucoup démarché mais on a eu beaucoup de déconvenues dans ce cadre-là. Ensuite, pas très loin et par bus on peut aussi accéder à un certain nombre de professionnels. On peut se réjouir d'ailleurs, je le dis assez souvent, d'avoir SOS Médecins qui ne répond pas seulement à la population d'ici, alors ce n'est pas le médecin traitant mais ça répond à un besoin et c'est bien mieux qu'en plein de points du territoire. D'après ce qu'ils nous ont dit, ça vient de très très loin maintenant sur SOS Médecins Saint-Quentin, même du sud du département. Pour pouvoir accéder à un médecin, c'est vraiment un sujet très important, peut-être un sujet de la présidentielle. Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 19

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 5 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 6 362 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Oui merci Madame la Présidente, mes chers collègues. On continue à octroyer ce Bonus Energie à nos propriétaires occupants, vous savez aux revenus modestes, ceux qui souhaitent réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur habitation, c'est toujours des travaux qui sont importants. Dans cette délibération, on vous propose d'aider 5 propriétaires pour une subvention globale de 6 362 euros et ce qui fait que depuis le début de

l'année, nous avons aidé 20 ménages qui ont bénéficié de cette aide communautaire pour un montant total de presque 30 000 euros, 29 527 euros. Et puis, sur la rénovation énergétique, en général, au 31 août dernier, rappeler quand même que c'est 5 062 logements rénovés avec des aides de l'ANAH, dont 4 571 dossiers de « ma prime Rénov », dont aussi 491 logements au titre du programme « Habiter Mieux » ce qui fait un montant qui n'est négligeable de 21,18 millions d'euros pour des montants des aides attribuées et 65,26 millions d'euros qui sont générés, ce qui fait aussi un nombre d'emplois créés ou préservés qui est de 1 014, donc ce qui est pas mal du tout.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour ces précisions. Des questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 20

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Attributions de subventions dans le cadre du dispositif CASQ ARTISANS.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé la mise en place de deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumerique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Je donne la parole à Colette BLERIOD.

Mme BLERIOD – Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, un rappel des dossiers accordés de janvier à septembre. 34 artisans ont déposé un dossier CASQ ARTISANS, 95 000 euros de subventions ont été accordées pour 700 000 euros d'investissements. 7 dossiers sont présentés ce soir, 4 pour Saint-Quentin et 3 pour la ruralité. Tout d'abord :

Gilles TRONQUOY, Toronto, Monsieur TRONQUOY reprend le Toronto qui est installé à Saint-Quentin. En 2018, la COVID l'a obligé à s'adapter, en 2020 il achète un véhicule professionnel afin de faire des livraisons, donc subvention prévue 3 000 euros.

Sébastien BINTZ, chauffagiste à Essigny-le-Petit installé depuis 2013, il est à la tête d'une équipe qui fonctionne bien et remplace un véhicule, il a 3 salariés et 2 apprentis.

Elite Taxi qui est installé à Saint-Quentin, Monsieur CHENENAOUÏ a acheté une licence en 2020 pour exercer à Saint-Quentin et il investit dans un taxi.

Pizza au Feu de Bois, Monsieur GONCALVES restauration rue Georges Pompidou, la pizzeria manque de place pour accueillir la clientèle surtout le midi. Ce Monsieur refait donc tout le restaurant, la cuisine afin de s'agrandir, n'a jamais eu d'aide, 4 emplois.

Monsieur GONTHIER entreprise G.T.R à Lesdins. Monsieur GONTHIER a créé son activité fin 2016, cette année il rachète un nouveau camion suite à l'embauche de son 6ème employé.

Monsieur Gérald BASSET micro-brasserie à Annois, donc une subvention de 3 000 euros, pour chacun d'ailleurs. Fin 2019, il crée une micro-brasserie, investit un peu plus de 20 000 euros dans du matériel spécialisé et en 2021 c'est un camion dont il a besoin pour les tournées et les livraisons.

Enfin, Christophe DE VIENNE et Amandine BOUILLANT, les Toques Gourmandes, traiteur Quai Gayant. L'activité était à Omissy en microentreprise, ont décidé de faire un transfert dans un local à Saint-Quentin en 2019. De gros travaux ont été nécessaires et en 2021 ils rachètent du matériel de cuisine et un camion.

Voilà pour ces 7 dossiers présentés ce soir.

Mme MACAREZ – Merci Colette. Donc 21 000 euros de subventions que nous allons voter. Avez-vous des questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 21

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Présentation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération, porte sur l'exercice 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

*

Mme MACAREZ – Là aussi, une année un peu bouleversée, à la fois sur l'organisation et sur le tonnage. La parole est à Jean-Marc WEBER.

M. WEBER – Merci Madame la Présidente. Avant d'intervenir, je tenais à vous remercier pour votre patience et quelle courtoisie, parce qu'on a beaucoup de sujets qui ne correspondent pas au conseil communautaire, ça correspond au conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin. Je suis bien content qu'on traite des tilleuls à Saint-Quentin mais il y a des tilleuls à Gauchy et dans toutes les communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois. Donc, voilà, il faudrait peut-être revenir au conseil communautaire. Alors j'interviens, il faut savoir que la collecte, le traitement des ordures ménagères constituent des services publics, bien sûr, essentiels. Rappelez-vous, cette année 2020 était une année particulière, il y a eu confinement du 17 mars au 11 mai, un confinement général qui a duré donc deux mois, très difficile pour tout le monde. Dès l'annonce du premier confinement, en mars 2020, c'était le 17 mars, l'Agglomération a dû revoir entièrement son mode de fonctionnement en mettant en place un

plan de continuité des services. Le service des déchets ménagers a été particulièrement impacté, fermetures des déchèteries par arrêté préfectoral, fermeture du centre de tri VALOR' AISNE, obligation d'assurer la collecte des ordures ménagères qui, elle, est prioritaire. Le lendemain de cette annonce, nos agents étaient sur le terrain, équipés de masques, gel hydroalcoolique, gants, à noter que cela n'était pas forcément le cas dans les autres collectivités et que les consignes au niveau national ont tardé à venir plus de trois semaines après l'annonce. Nous avons été réactifs et opérationnels pour assurer le maintien du service public prioritaire, je dis bien prioritaire. Une campagne de communication a été lancée pour informer les usagers sur les consignes à tenir et maintenir l'ordre, ne pas sortir les sacs jaunes, encombrants sur le trottoir par exemple. Nous nous sommes tenus prêts pour ouvrir les déchèteries sur rendez-vous dès que nous avons eu le feu vert du Préfet.

Nous pouvons remercier nos agents qui étaient en première ligne et grâce à eux nous avons pu garantir un service minimum de qualité. Merci pour leur disponibilité et leur sens du service public, il faut le souligner. Les conséquences des confinements se sont fait ressentir par une baisse des tonnages de déchets recyclables et des déchets de déchèteries notamment suite à la fermeture des équipements. Malgré la crise, nous avons poursuivi les actions de communication avec les animateurs du tri, dématérialisé pendant un temps le temps du confinement et maintenu la campagne de distribution des composteurs, avec près de 500 composteurs distribués, c'est énorme je vous le dis tout de suite. Nous avons également expérimenté la collecte d'amiante des usagers en déchèterie, expérience qui s'est avérée concluante avec 11 tonnes collectées et le passage de 73 usagers et nous allons renouveler l'opération cette année. Le domaine des déchets est bien sûr un domaine qui évolue chaque année, afin de s'adapter aux nouvelles réglementations et de relever les défis qui nous attendent, nous avons lancé une étude d'optimisation du service déchets ménagers qui permettra de dessiner la stratégie à adopter pour les années à venir. Voilà Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup Jean-Marc et merci pour ton investissement sur ce sujet. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Oui merci Madame la Présidente. J'aimerais avoir quelques informations ou plutôt quelques explications sur les aspects financiers. Dans ce document, il est indiqué que nous avons des dépenses à hauteur de 11,7 millions d'euros et des recettes à hauteur de 13,2 millions d'euros, et je n'arrive pas à faire le lien avec ce qui nous a été présenté en juin lors du compte administratif, puisque j'avais un différentiel qui s'élevait, je l'avais dit à l'époque, à 30 % qui était bien trop élevé et j'en concluais que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères était trop chère. Vous m'aviez répondu que tous les éléments ne rentraient pas dans le calcul, donc là je constate qu'on est plus à 30 % d'écart on est à 13,33 % d'écart, donc j'aimerais comprendre s'il s'agit juste d'une présentation financière qui diffère ? Ou alors est-ce que vous avez inclus des éléments qui n'étaient pas visibles dans le compte administratif ? Quoi qu'il en soit 30 %, 13 %, là sur le papier on est toujours bien au-delà des 2 % de différentiel entre les dépenses et les recettes qui sont permises par la loi. Donc, j'en reviens à ce que je demandais en juin, c'est-à-dire la titularisation des personnels vacataires, la baisse de la taxe et le retour du trop perçu comme c'est arrivé à la métropole du Grand Nancy le 23 décembre 2020. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci Monsieur TOURNAY pour ces questions. C'est un sujet que nous regardons très attentivement. D'abord concernant les chiffres, je pense qu'il est important de prendre aussi en compte les investissements qui sont faits par la collectivité. Ensuite, de vous

indiquer qu'il y a un travail très important qui a commencé à être mené par le pôle Finances et je remercie Hélène OPIOLA et Xavier RIBANT de leur travail, puisque précédemment les budgets ne prenaient pas en compte l'ensemble des dépenses du service et c'était très flagrant par exemple sur la question du carburant qui n'était pas reimputé. Un travail fin est mené sur ce sujet-là de façon à pouvoir réellement indiquer l'ensemble des dépenses et des recettes. Les chiffres n'ont pas toujours été bons dans leur présentation dans le passé, on y a travaillé et on continue à y travailler. Je ne me souviens plus très bien entre le mois de juin et maintenant mais logiquement on retombe sur les mêmes choses il faudra qu'on regarde en détail. C'est un sujet qui demande toute notre attention et qu'il doit être regardé également dans le cadre de notre audit financier et également de l'étude qui est menée : Jean-Marc en a parlé il y a quelques instants, donc on a un bureau d'étude qui nous accompagne en termes d'étude d'optimisation, puisqu'il faut qu'on calibre bien nos besoins pour les années qui viennent en fonction de ce qu'on aura à faire sur la question des déchets ménagers. C'est un domaine qui évolue, qui évolue très vite, peut-être trop vite et je crains que l'on ait quelques difficultés partout en France, puisque que personne n'a bien réalisé, je pense que les lois qui sont passées et vont imposer, je le disais tout à l'heure un flux supplémentaire sur les bio déchets à compter de 2023, c'est demain matin. Il faudra que VALOR' AISNE soit prêt pour accueillir les déchets que l'on aurait, et l'on est tous très prêts à être citoyen, mais ça va quand même être assez sport quand partout en France on va recréer ce nouveau flux, qui va s'appeler « le flux des bio déchets ». On a en gros un an et demi pour pouvoir le faire. Il y a donc des enjeux qui comptent par rapport à cela notamment dans les budgets que l'on est en train de préparer. On a les PPI qui se préparent sur l'ensemble de l'Agglomération qu'on présentera au moment du ROB mais il faut dire que ce n'est quand même pas très simple puisque l'on est sur des domaines en fortes évolutions réglementaires avec des impacts en matière de budget de fonctionnement et d'investissement. Et que je le dis très franchement, quand on votera le PPI, quand on le présentera à l'automne sur la question des déchets, ce sera impossible d'y voir clair sur la totalité en matière d'investissements à faire d'ici un ou deux ans. Toutes les collectivités vont être complétées à cette situation-là. On mettra des lignes bio déchets et un certain nombre de choses mais ce sera sans doute un petit peu complexe. On l'a évoqué aussi tout à l'heure, il y a un sujet qui sera peut-être important d'ouvrir, c'est la redevance spéciale. Aujourd'hui, la redevance spéciale existe uniquement pour les lycées, pour certains gros contributeurs. Ça peut être un domaine tout à fait justifié plutôt que la TEOM et peut-être plus juste également, donc c'est quelque chose que l'on met sur la table également. Et puis, il y aura la question de l'incitatif et s'il y a de l'incitatif il y aura des services à calibrer. Ça veut dire un fichier, ça veut dire écrire à nos contribuables, ça veut dire recouvrer toute une série de choses. Ce n'est quand même pas simple cette affaire-là et je pense que c'est le domaine qui va le plus bouger dans le cours du mandat et qui reviendra le plus souvent sur la table. On essaie donc d'avoir l'analyse la plus fine possible et la plus sérieuse sur cette question de budget et de perspectives. On en parlera régulièrement. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Je voulais savoir s'il y avait déjà un calendrier mis en place pour augmenter le nombre de composteurs collectifs en lien avec ces bio déchets ?

Mme MACAREZ – Pour le moment, je crois que l'on est à 500 par an. La question qui va surtout se poser c'est sur les bio déchets. Qu'est-ce qu'on va choisir comme système ? De l'individuel ? Du collectif ? Le bureau d'étude « Austral » qui nous accompagne doit nous permettre de nous pousser dans la réflexion, de nous faire des propositions que l'on débattrait, donc aujourd'hui je ne sais pas vous répondre. Je pense qu'en secteur rural, le compostage individuel dans beaucoup de cas est quelque chose de très pertinent. Dès qu'on va se retrouver sur un immeuble, c'est un petit plus compliqué à gérer, et parfois on peut en mettre pour se

faire plaisir mais s'il n'est pas alimenté ou s'il est mal alimenté ça peut être aussi une problématique. On en parlait tout à l'heure avec Elie BOUTROY, il faut faire du bon compost, il ne faut pas tout mélanger, il faut le surveiller, il y a toute une série de précautions à prendre donc affaire à suivre. Allez nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 22

TRANSPORTS

Mobilités - Création d'un Comité des Partenaires.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L 1215-2 et L 1231-5

Considérant que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019 a introduit, au terme de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de mise en œuvre ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cet article prévoit que les autorités organisatrices de la mobilité, dont fait partie la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois, doivent créer un Comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Les autorités organisatrices consultent le Comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

Le Comité des partenaires doit également être consulté avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification de leur politique de mobilité.

Par ailleurs, la Région doit définir, en concertation avec les autorités organisatrices, des bassins de mobilité regroupant plusieurs collectivités territoriales. Ces bassins, organisés en fonction des flux de mobilité, visent à coordonner les actions communes en matière de politique de mobilité des AOM.

Pour organiser les actions communes, la Région est chargée de créer un contrat opérationnel à l'échelle des bassins de mobilité. Le compte-rendu annuel sur la mise en œuvre du contrat opérationnel doit être soumis au Comité des partenaires.

La mise en œuvre du Comité des partenaires doit garantir un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les associations d'habitants ou d'usagers et les employeurs qui sont les bénéficiaires et les financeurs des services de mobilité.

Les dispositions relatives au Comité des partenaires sont applicables dès l'entrée en vigueur de la loi. Par conséquent, l'autorité organisatrice doit créer ce comité dès à présent.

Modalités de fonctionnement du Comité des partenaires :

Considérant que le comité des partenaires est présidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ou son représentant et se réunit au moins une fois par an sur invitation du Président.

Le Comité des partenaires émet un avis simple mais obligatoire sur les sujets susmentionnés. Ses modalités de fonctionnement sont précisées dans le Règlement intérieur ci-joint.

Composition du Comité des partenaires :

L'article L.1231-5 du code des transports prévoit que l'autorité organisatrice fixe la composition du comité des partenaires. Le Comité doit associer a minima des représentants d'employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Le comité peut également associer d'autres partenaires, en fonction des besoins et des spécificités locales.

En conséquence, il est proposé de fixer la composition du Comité des partenaires comme suit :

- En qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et organismes associés :

- le Président et/ou le 1^{er} Vice-Président
- le Vice-Président en charge des Mobilités
- le Vice-Président en charge des politiques de développement durable et de l'environnement
- le Vice-Président en charge de la cohésion communautaire
- le Président de la commission consultative des services publics locaux
- le Président de la commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers
- le Président de la Région Hauts-de-France ou son représentant

- En qualité de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants :

- le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne ou son représentant
- le Président de l'Association des Usagers des Transports de l'Aisne ou son représentant

- En qualité de représentants d'employeurs et du monde économique :

- le Président du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) de l'Aisne ou son représentant
- le Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) de l'Aisne ou son représentant
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne ou son représentant
- le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Hauts-de-France, Antenne Entreprises de Saint-Quentin ou son représentant

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création et la composition du Comité des partenaires telle que présentée ci-avant ;

2°) d'approuver les modalités de fonctionnement susmentionnées ;

3°) d'adopter le Règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération ;

5°) de charger Madame la Présidente ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – C'est assez sympa, c'est une nouvelle loi, la loi d'orientation et des mobilités qui nous demande désormais de créer un Comité des Partenaires dans le domaine du transport urbain. Il sera réuni au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle, soit de l'offre de mobilité et de la politique tarifaire. C'est une commission supplémentaire que nous allons créer, vous avez dans vos documents la liste des participants. L'objectif du législateur, était je crois d'associer les employeurs et le monde économique, puisqu'il ne fait pas partie des commissions de services publics locaux ou autre nom barbare que vous connaissez déjà. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 23

SPORTS ET LOISIRS

Présentation du bilan annuel 2020 de la Société Isle Aventure.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a souhaité développer et diversifier l'offre d'animations au sein du parc d'Isle et créer un parcours acrobatique en hauteur.

Par une délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe d'une concession pour cette exploitation.

Cette animation (8 parcours avec plusieurs niveaux de difficulté) est exploitée par le délégataire, Isle Aventure.

La délégation est applicable et a pris effet en avril 2019. Elle est établie pour une durée de 8 ans, soit jusque fin mars 2027.

Conformément au Code Général de Collectivités Territoriales, il est présenté au conseil le bilan annuel 2020 de la société Isle Aventure, joint en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le bilan de la saison 2020, produit par la Société Isle Aventure, délégataire de service public, en charge de l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur du parc d'Isle.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de l'accrobranche du Parc d'Isle. Nous avons eu deux années particulières, l'année 2019 qui était une année de mise en route avec des travaux qui étaient toujours en cours à proximité, une année 2020 avec les confinements que vous avez connus. Il est donc compliqué d'avoir du recul sur cette activité. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Oui, c'est une question qui fait écho à la réflexion que je vous avais faite l'année dernière dans ce rapport d'activité, le délégataire se plaignait de ne pas avoir assez de

scolaires qui viennent sur sa structure et la réponse qui avait été faite, c'est de dire que, oui effectivement, ce n'est pas les fonds de l'école publique qui doivent venir abonder une entreprise privée et là, il me semble avoir lu dans ce rapport qu'il y a avait eu un effort de communication de la collectivité, donc de l'Agglomération à l'égard des écoles pour qu'elles viennent davantage dans cette structure. Donc j'avoue ne pas avoir compris.

Mme MACAREZ – Louis SAPHORES.

M. SAPHORES – Merci Madame la Présidente. Effectivement, il y a un certain nombre de communications qui ont été faites sur des établissements à Marthe Lefevre et sur Wassigny. Globalement, on a eu des échanges assez réguliers avec le délégataire, on ne va pas se mentir, le délégataire fait énormément d'efforts, il fait énormément d'efforts pour se développer c'était encore une année, l'année 2020, un bilan en demi-teinte, financièrement qui est plutôt plus positif que 2019 même avec un COVID qui a été compliqué. En termes de fréquentation, ce n'est pas terrible, on a échangé avec lui, ça fait partie des pistes qui ont été évoquées de pouvoir à un moment aussi de pouvoir proposer ces activités aux scolaires. Après, on va être très francs en terme de communication, ce n'est pas à la collectivité comme vous dites, porte le plus important budget sur ce sujet c'est vraiment le délégataire qui a fait un investissement important et qui commence à porter ses fruits donc on est et on a aussi évoqué, comme une piste possible pour l'année 2021, essayer de faciliter l'accès aujourd'hui les écoles ne vont pas forcément tout de suite à l'accrobranche si on peut faciliter cet accès, on le fera mais ce n'est pas plus de communication c'est simplement en proposant des activités supplémentaires pour des établissements qui voudraient le présenter éventuellement.

Mme MACAREZ – Les collègues qui sont venus n'étaient pas des collègues de Saint-Quentin. Après ce sont essentiellement des centres aérés. Il est évident que les écoles de petites classes, font d'autres types de sorties et ça m'étonnerait qu'on voit beaucoup d'enfants sur temps scolaire, je ne crois pas que ce soit le projet. En revanche, pour des jeunes un peu plus âgés, ça peut être intéressant dans une dynamique de groupe, mais c'est à chaque établissement de décider des sorties dont ils ont envie. Merci Louis. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 24

SPORTS ET LOISIRS

La Bulle - Rapport d'activité 2020 de l'ancien délégataire Vert Marine.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.3131-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3 ;

Vu le contrat de délégation de service public signé avec la société Vert Marine le 18 octobre 2006 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 02 septembre 2021.

Conformément aux Code de la commande publique et Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel d'activité 2020, de la société Vert Marine, ancien délégataire, qui au titre de 2020 a assuré le service public d'exploitation de La Bulle jusqu'au 14 septembre 2020, date de son dernier jour de contrat de 10 ans, reprenant les exigences de contenu mentionnées à l'article 43 du contrat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2020, produit par la société Vert Marine, ancien délégataire de service public en charge de la gestion de la Bulle.

*

Mme MACAREZ – C'était le fameux rapport que nous n'avions pas eu au mois de juin, que nous avons réclamé et que nous avons fini par avoir. C'est donc le dernier rapport de Vert Marine. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Virginie ARDAENS, M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 25

SPORTS ET LOISIRS

La Bulle - Avenant Contrat de DSP - Subvention d'équipement.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de concession de service public d'exploitation de La Bulle signé le 06 mars 2020 avec la société ESPACE RECREA et notamment ses articles 19.5, 19.6 et son annexe 15.

Par un contrat de concession de service public signé le 06 mars 2020, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a confié l'exploitation de La Bulle à la société ESPACE RECREA, à laquelle s'est substituée, par avenant n°1, la société LA BUL.

L'article 19.5 du contrat de concession de service public prévoit la réalisation de travaux de rénovation et de réhabilitation par le Concessionnaire. Le programme de ces travaux figure à l'Annexe 15 du contrat.

L'article 19.6 du contrat prévoit le versement par la Collectivité d'une subvention d'équipement forfaitaire au Concessionnaire, de manière échelonnée, selon un calendrier précisé, subordonné à la réalité des montants des travaux de rénovation à engager par le Concessionnaire, sur la base des engagements annuels du Concessionnaire (programme figurant à l'Annexe 15), et ajustée à hauteur des dépenses réellement acquittées.

Des problématiques techniques relatives à la patinoire, ont été identifiées et constatées par le nouvel exploitant Récréa dès sa prise en charge de l'équipement, impactant son exploitation.

La Collectivité a fait appel à un expert technique, le Cabinet Espam, qui préconise des travaux à réaliser, pour garantir le fonctionnement et la sécurité de fonctionnement de l'installation, pour un montant total de 105 000 € HT, à rajouter aux montants déjà contractualisés de la subvention d'équipement.

Le dernier ajustement établi via l'avenant n°3 au contrat de DSP a été le suivant :

- 285 562 € en 2021
- 185 539 € en 2022
- 76 672 € en 2023

Pour une réalisation des travaux énoncés sur 2021, il conviendrait d'abonder le montant de 2021, de 105 000 €.

Aussi, il convient d'ajuster les engagements annuels du Concessionnaire prévu à l'Annexe 15, et par conséquent l'échéancier de versement de la subvention forfaitaire d'équipement mentionné à l'article 19.6.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le réajustement des engagements annuels du Concessionnaire et par conséquent l'échéancier de versement de la subvention forfaitaire d'équipement ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°4, comprenant en annexe 1 les engagements annuels du Concessionnaire et modifiant l'échéancier, et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Ça concerne également la Bulle. C'est un avenant au contrat de DSP puisqu'il y a des travaux à faire sur la patinoire pour environ 100 000 euros, que nous allons demander à notre délégataire. C'est bien ça Jean-Michel ? C'est ça. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Jean-Claude DUSANTER, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 26

SPORTS ET LOISIRS

Annulation de titres de recettes émis à l'encontre de la Commune d'Harly.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les titres de recettes référencés 2019/50319/1 du 21/05/19 (n°50295) et 277 et 2019/50320/1 du 21/05/19 (n°50296) et 278 ;

Vu notamment le courrier en date 22 janvier 2020 de M. Le Maire de la Commune d'HARLY de demande d'annulation de titres de recettes ;

Vu l'avis favorable émis par Madame La Présidente.

Le Maire d'HARLY, M. Bernard DESTOMBES, a sollicité la CASQ pour l'annulation des titres de recette des années 2017 et 2018, relatifs aux occupations du COSEC Anne Frank situé à HARLY par l'association Harly-Basket Ball Club, domiciliée sur la Commune d'HARLY (association qui n'est plus en activité depuis 2019 -saison 2019/2020 et ne vient plus par conséquent sur site).

En l'espèce, les facturations relatives aux occupations par l'association Harly-Basket Ball Club, représentent un montant total de 2433,76 € (1254,73 € pour 2017 ; 1179,03 € pour 2018).

Compte tenu du montant relativement modeste, de l'absence de conventionnement et de l'inactivité actuelle de l'association, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à une remise gracieuse et par conséquent d'annuler les titres de recettes correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'accepter la remise gracieuse sollicitée,
- 2°) d'annuler les titres de recettes correspondants.

*

Mme MACAREZ – C'est une affaire avec un club, qui d'ailleurs n'existe plus, qui était dans un COSEC mais qui n'avait pas eu l'autorisation de la Commune d'Harly. Il s'agit de prendre en compte la demande justifiée de Bernard DESTOMBES. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Bernard DESTOMBES ne prend pas part au vote. Vous pouvez voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Bernard DESTOMBES ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 27

PERSONNEL

Avenant n°7 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme la Présidente

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°7 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant les mises à disposition partielles de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois du responsable et des 8 agents du service médiation sociale et familiale de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de pouvoir faire intervenir des médiateurs de la ville au sein du Parc d'Isle en tant que de besoins et donc cela s'écrit dans le cadre de la mutualisation. Ça répond à une problématique que nous avons eue cet été avec le pass sanitaire. Personne n'aurait pu le deviner et il a donc fallu avoir un petit plus de monde. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Virginie ARDAENS, M. Damien NICOLAS, M. Thomas DUDEBOUT, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 28

PERSONNEL

Mécénat de compétences au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la mise en place d'un mécénat de compétences permettrait d'apporter un soutien matériel, sans contrepartie directe de la part de la collectivité, à l'exercice d'activités présentant un intérêt général, notamment en développant différentes actions dans le cadre de la cogestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association reconnue d'intérêt général et éligible au mécénat de compétences, dont le cadre est défini par la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

La signature d'une convention tripartite permettrait ainsi à la collectivité de bénéficier d'un don de compétences ponctuel et gracieux, sous la forme d'un prêt de main d'œuvre, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de signer une convention de partenariat entre l'Agglomération et le conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France présidé par Christophe LEPINE, qui mettra à disposition gracieuse de la collectivité Monsieur Christophe PAUCHET un certain nombre de jours dans la semaine, du 1er octobre 2021 au 31 mars 2023. Le reste du temps il travaille pour le conservatoire et sur place également. Ça nous donne l'occasion de vous dire cher Xavier BERTRAND que ce sont les 40 ans de la réserve naturelle ce week-end et l'inauguration officielle de l'Île Sauvage ce samedi avec plusieurs temps forts qui se dérouleront au Parc d'Isle. Si vous voulez vous exprimer.

M. BERTRAND – Si la météo est de la partie on devrait avoir un vrai succès populaire, on aura aussi la participation de ceux qui nous ont aidés depuis le début, notamment Rodolphe DELORD du zoo de Beauval qui sera présent, Président de l'association française au niveau national, c'est lui le Président, on aura aussi le zoo de Maubeuge qui sera représenté et le zoo de Thoiry devait être présent mais nous ont envoyé un message d'encouragement. Donc ce qui montre bien que ce parc animalier présente toutes les conditions pour être au niveau des meilleurs établissements et c'est-à-dire, en faisant en sorte que le bien-être animal soit au

rendez-vous et qu'on soit bel et bien dans les logiques de conservations, de préservations, voire de réintroductions des espèces. Et donc, encore une fois, on voit le succès public qui est remarquable, certains sont surpris nous ne le sommes pas et, en plus bien évidemment, il y aura tout cet aspect biodiversité avec la réserve donc je pense que ça sera grande fête populaire et j'invite, bien évidemment, l'ensemble des conseillers communautaires à en parler autour d'eux.

Mme MACAREZ –Merci beaucoup et on peut préciser d'ailleurs que Christophe PAUCHET du conservatoire d'Espaces Naturels, travaillera sur des questions de renforcement du lien entre la réserve et le Parc autour de la thématique de la préservation des zones humides. Ça nous permettra d'approfondir des sujets qui ne sont pas simples à traiter au quotidien. Merci. Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 29

PERSONNEL

Modalités d'encadrement des activités bénévoles exercées au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre de différentes manifestations communautaires ou de propositions de contribution au service public, l'accueil du collaborateur bénévole en sa qualité de particulier, s'inscrit totalement dans une démarche de participation effective et justifiée au service public, sans vouloir se substituer à la notion de travail salarié.

Le collaborateur bénévole est la personne, qui en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général.

Il apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également dans des situations d'urgence.

La collectivité doit s'assurer de posséder une couverture multirisque appropriée

garantissant les risques d'accident et permettant de couvrir les dommages subis ou causés par le bénévole à l'occasion d'une mission de service public.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie de responsabilité civile.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut être amenée à bénéficier de ce type d'intervention ponctuellement ou dans un cadre établi et organisé (animations, développement durable, activités du Parc d'Isle...). En tout état de cause, ces interventions devront faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité.

Ainsi, il paraît opportun, afin de sécuriser cette intervention et de tenir compte des contraintes du service pour le collaborateur, de proposer une convention type prévoyant les modalités de son intervention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les modalités d'encadrement des activités bénévoles exercées au bénéfice de la collectivité dans les conditions mentionnées au présent rapport.

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer chaque convention d'accueil de citoyens bénévoles ainsi que tous documents s'y rapportant.

*

Mme MACAREZ – Il se trouve que parfois, un certain nombre de personnes qui veulent nous donner un coup de main, mais il faut quand même avoir un cadre pour cela, notamment en termes d'assurance. Ce contrat de bénévolat sera le cadre qui le permettra. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Christian MOIRET, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 30

PERSONNEL

Accueil de jeunes volontaires en service civique.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental et du programme "1 jeune, 1 solution", 100 000 postes supplémentaires de volontaires en service civique vont être créés en 2021.

Afin de soutenir cet effort et d'en décliner sa mise en œuvre dans l'Aisne, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports souhaite soutenir techniquement et financièrement des initiatives intercommunales proposant un projet de développement global du service civique sur un territoire rural du département.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite s'inscrire dans cette dynamique, en offrant notamment à certains jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Ainsi, la collectivité souhaite accueillir jusqu'à 4 jeunes volontaires pour cette nouvelle année 2021-2022.

Les jeunes accompliront une mission d'intérêt général au sein de la Direction de l'environnement et du cadre de vie, dans le domaine de l'environnement, l'un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Intitulé mission	Objectif d'intérêt général	Nombre
Extension des consignes de tri	Sensibiliser à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens : animations de stands d'information et animations sur les marchés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en pied d'immeuble pour indiquer les bons gestes et les consignes aux usagers, dans des lieux stratégiques comme les sites sportifs, animations sur le temps périscolaire, animations itinérantes dans les communes de la Communauté d'Agglomération autour du tri des déchets (utilisation d'outils pédagogiques : cube déchets, stop déchets, mallette pédagogique,...)	2
Accueil du public, soin et nourrissage des animaux au centre de sauvegarde	Sensibiliser à la protection de l'environnement et aux gestes écocitoyens : soutenir, valoriser les actions du centre de sauvegarde, participer à l'entretien quotidien du centre, contribuer à la diffusion des bonnes pratiques auprès du public pour la prise en charge d'oiseaux en difficulté, aider	2

	à la création et à la promotion d'outils et organisation d'animations destinés à sensibiliser la population aux enjeux de la protection de l'environnement à travers le fonctionnement du centre de sauvegarde.	
--	---	--

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la création de 4 emplois sous forme de service civique dans les conditions reprises au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Accueil de jeunes volontaires en service civique, dans deux domaines, sur la sensibilisation aux consignes de tri et deux jeunes volontaires sur le centre de sauvegarde du Parc d'Isle. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers. La jeunesse et celle du Saint-Quentinois ne fait pas exception, elle est souvent bien trop précarisée et je continue de penser que ce type de mesures ne font que renforcer ce constat. On nous propose de nouveau ces contrats en service civique, qui font que ceux qui les signent ne sont ni salariés, ni stagiaires, ni bénévoles. Pour mémoire, ce volontaire ne doit en aucun cas se substituer à un salarié, les tâches confiées sont différentes de celles confiées aux salariés de la structure qui les accueille. Bon, quand j'ai regardé les postes qui étaient à pourvoir, ça saute pas aux yeux, franchement, bon je ne vais pas faire de procès d'intention mais je vois bien ce qu'il se passe dans l'éducation nationale, on prend des services civiques pour pallier d'autres postes et ça en fait, à mon sens, du travail dissimulé. L'objectif premier de ces types de contrats civiques, c'était d'encourager l'engagement des jeunes, moi je trouve qu'on est en pleine dérive et ça ne choque et ça ne dérange plus personne, et je reviens sur ce que je disais, le plus gros employeur de service civique reste la puissance publique, on est en plein dedans avec ces 100 000 services civiques voulus par le Premier Ministre Jean CASTEX. Avec ce double objectif selon moi : payer le moins possible les jeunes de moins de 25 ans tout en faisant artificiellement baisser le chômage. Alors donc, les postes proposés à ce jour par l'Agglomération sont de réels emplois, à mon sens, sauf que ces jeunes vont être rémunérés 25 % en dessous du SMIC le tout sans aucune cotisation salariale, bien entendu. Je continue de penser qu'avec, j'en suis même certain et personne ne pourra dire le contraire ici, avec 580 euros on ne vit pas, on survit. Je sais aussi qu'on va se cacher derrière le paravent de la solidarité, du pied à l'étrier, qu'on va me donner l'exemple d'un jeune qui grâce à ça, a trouvé sa voie, tant mieux mais ce que vous proposez ce n'est que de l'emploi ultra précaire, de l'emploi sous payé, de l'emploi qui pour moi est déguisé. Je voterai bien évidemment contre ce rapport.

Mme MACAREZ – Nous n'avons pas la même vision, nous avons débattu à moult reprises sur ce sujet Monsieur TOURNAY. Je rappelle quand même que les postes sur les services civiques sont validés par l'agence nationale des services civiques et l'on ne peut pas faire n'importe quoi, si c'est un poste pérenne il n'est pas accepté. Sinon, j'aime l'expression de « pied à l'étrier » vous l'avez bien reprise, je le redirai aussi. On a plein d'exemples de jeunes qui sont dans nos services ou qui l'ont été, à qui ça a énormément apporté. De même que je valorise beaucoup le service civique européen et j'aimerais bien qu'on arrive à faire partir des jeunes du Saint-Quentinois à l'étranger parce que c'est une année extraordinaire, on essaie d'y travailler là avec Alexis GRANDIN, c'est un temps dans la vie, souvent à un moment donné où des jeunes se posent des questions sur leur formation. Parfois, d'ailleurs, il y a des reprises

d'études pour des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement dans leur choix de vie parce qu'ils n'en ont pas toujours à la maison. Nous ne partageons pas la même vision, mais moi je vous propose d'accueillir 4 jeunes volontaires. Merci. Nous allons voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 31

PERSONNEL

Besoins occasionnels et saisonniers.

Rapporteur : Mme la Présidente

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Par ailleurs, et de manière exceptionnelle, la nécessité d'assurer la continuité du service peut conduire à procéder en urgence au recrutement et à prendre dans un second temps la délibération requise.

Dans ce cadre, il convient de créer les emplois suivants :

- 4 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet, du 7 au 31 juillet 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de la logistique et des moyens généraux, rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille d'adjoint technique territorial, échelle C1,

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 1er au 31 août 2021, afin d'exercer les fonctions d'agent de propreté et d'hygiène, à la Direction de la logistique et des moyens généraux, rémunéré sur la base du 1er échelon de la grille d'adjoint technique territorial, échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

*

Mme MACAREZ – Ce sont des délibérations habituelles, cette fois-ci pour 5 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'exercer les fonctions d'agents de propreté et d'hygiène. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX

Délibération 32

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme la Présidente

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission mobilités actives.

Sous l'autorité du Directeur de l'aménagement et du développement des territoires, il sera rattaché au Pôle Transport et Mobilité et assurera comme mission principale la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur du vélo et des mobilités actives.

Ses missions principales consisteront à :

- finaliser et mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable intercommunal et la politique cyclable,
- conduire les projets contribuant à enrichir l'offre de service de mobilité active,
- mettre en œuvre les actions dédiées aux modes actifs dans le Plan de Déplacements Urbains,
- animer et promouvoir les modes actifs,

- être référent du Pôle Transport et Mobilité sur les déplacements cyclables.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement avoir suivi une formation Bac +3 à Bac +5 dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et du développement durable.

Il devra posséder une expérience dans le domaine des modes actifs, en particulier des aménagements cyclables de la voirie et maîtriser les politiques de déplacement, notamment le cadre législatif et réglementaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique et innovation.

Sous l'autorité du Directeur du développement économique, il sera chargé de déployer la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois axée sur l'innovation et en particulier le volet robonumérique (Robotique & Numérique).

Ses missions principales consisteront à :

- accompagner et aider les porteurs de projets économiques en lien avec l'innovation (communication, financement, innovation, etc ...),
- mettre en place une démarche de détection des projets innovants pour implantation sur le territoire, en utilisant les outils de développement existant sur le territoire (pépinières, incubateur, partenariats, formation...) et accompagner les entreprises locales dans la détection et le montage de projets notamment en robonumérique,
- développer et animer les réseaux en lien avec l'innovation et la robonumérique au niveau local, régional, national et international,
- Coorganiser et coordonner des manifestations sur l'innovation et la robonumérique au sein de la Direction du développement économique du Saint-Quentinois (InnoRobo, IREX, Salon de la Robonumérique),
- intervenir ou participer à des conférences/salons sur l'innovation et la Robonumérique en France et à l'Étranger.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement disposer d'un diplôme de niveau Bac +5 en automatisme/robotique ou génie industriel.

Il devra maîtriser la méthodologie de projet et être bilingue anglais, y compris dans le domaine technique concerné.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission alimentation durable.

Au sein du service Mission développement durable, sa priorité sera de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial, en réalisant un diagnostic du territoire et en veillant à la bonne définition du programme d'actions tout en mobilisant les partenaires, les élus du territoire ainsi que les habitants.

Ses missions principales consisteront à :

- réaliser un diagnostic territorial et établir la cartographie des acteurs du système alimentaire territorial,
- organiser et animer des réunions techniques partenariales et des comités de pilotage,
- organiser et élaborer le plan de communication en lien avec le Service d'information aux habitants, valoriser les actions territoriales via le partage d'expériences au niveau départemental, régional et national,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- contribuer à la définition du programme d'actions (stratégie alimentaire territoriale) en lien avec les partenaires et les élus,
- assurer la transversalité et l'articulation de la démarche avec les autres directions de la collectivité (en charge du développement économique, de la cohésion communautaire, de l'Office de tourisme, de l'Aménagement...) et de la ville de Saint-Quentin (en charge de l'environnement et du développement durable).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en environnement et développement durable.

Il devra maîtriser la conduite de projet et posséder des qualités d'animation et de communication ainsi que l'expérience de la pratique du travail en réseau.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par

reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de directeur adjoint du Centre technique d'agglomération.

Il organise et optimise le fonctionnement du Centre Technique d'agglomération en collaboration avec son Directeur.

Ses missions principales consisteront à :

- encadrer le personnel et assurer le fonctionnement de la direction en collaboration avec le Directeur,
- suppléer le Directeur et le remplacer pendant ses absences diverses,
- organiser, rédiger et maintenir à jour les processus, procédures et modes opératoires nécessaires au bon fonctionnement de la direction et à la constitution de son référentiel qualité,
- veiller en permanence au bon fonctionnement des équipements sur le site,
- planifier, suivre la réalisation des travaux et des interventions,
- aider les services de la direction dans le cadre de la préparation et de la rédaction des pièces techniques des marchés,
- assurer une veille intelligente des achats de la direction,
- veiller à la mise en place et au suivi des contrats de maintenance du site.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en administration des entreprises.

Il devra maîtriser les procédures de la commande publique et posséder une bonne culture technique (gestion parc véhicules, équipements des bâtiments...) ainsi qu'une expérience réussie sur un poste similaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de technicien principal de 2^{ème} classe et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives pour exercer les fonctions de maître-nageur.

Au sein du service de Gestion des équipements aquatiques, ses missions seront de mettre en œuvre la politique natatoire au sein des piscines communautaires, en surveillant et en enseignant les fondamentaux de la natation ainsi qu'en assurant les animations proposées par les structures.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives. Le candidat retenu devra être titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'éducateur des activités physiques et sportives et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il convient également de créer les postes suivants permettant de satisfaire les besoins en contrats d'apprentissage :

- 1 poste de plombier-canalisateur pour la Direction du cycle de l'eau,
- 1 poste de développeur d'applications et 1 poste de technicien support informatique pour la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information,
- 2 postes de soigneur animalier pour la Direction de l'environnement et du cadre de vie,
- 1 poste d'assistant immobilier pour la Direction des assemblées et des affaires immobilières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Pour faire face à l'évolution des besoins des services, il est proposé de créer et de modifier un certain nombre de postes, vous avez la liste dans vos dossiers. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit du compte rendu des opérations effectuées en vertu de ma délégation. Avez-vous des questions ? Oui Roland.

M. MORTELLI – Oui sur l'investissement d'une convention avec la Commune de Grugies, cette convention est bien faite avec la Commune de Grugies mais il faut préciser que sans le syndicat scolaire cette convention ne peut pas se faire. Je voudrais que ce soit précisé dans cette convention s'il vous plaît.

Mme MACAREZ – Ce que je propose c'est qu'un point soit refait sur le plan juridique avec ces deux communes sur le plan de cette convention. On vous proposera un temps d'échange et de relecture si vous le souhaitez. Pas d'autres questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Frédéric MAUDENS, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Mme MACAREZ – Juste trois choses avant qu'on ne se quitte. D'abord, une première pour remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce conseil parce que c'est beaucoup de travail. Une deuxième chose peut-être, je ne sais pas si Ghislain veut nous dire un mot, puisque que nous pouvons enfin rendre hommage à Patrick MERLINAT, ça va se passer samedi. Ghislain je te donne la parole.

M. HENRION – Merci Madame la Présidente. Tout sera prêt pour vous accueillir samedi à 14h30 et puis en principe la météo sera avec nous donc ce sera parfait. La famille est contente, tout le monde est content.

Mme MACAREZ – Merci pour cette proposition. Et troisième chose, Alexis GRANDIN il va nous faire un bilan de la saison touristique l'on peut encore espérer avoir un peu de touristes dans les jours qui viennent avec cette belle météo. Vas-y Alexis.

M. GRANDIN – Oui merci Madame la Présidente. En effet, le bilan de l'été 2021 a vu une augmentation de 40 % par rapport évidemment à l'été précédent, mais on ne retrouve pas encore les chiffres, évidemment de 2019 qui était le double. On a des visiteurs qui viennent d'un peu partout, majoritairement de France, et en particulier des Hauts-de-France à 80 %, sinon sur nos visiteurs étrangers, la proportion c'est la moitié de la population des visiteurs étrangers qui viennent d'origine de Belgique. 22 groupes ont été accueillis durant l'été 2021 et on a une quinzaine de contrats qui sont actuellement en cours pour l'automne prochain. Je voudrais également en profiter, vous l'avez su par la voie de la presse ou des réseaux sociaux, que l'Office de Tourisme a été classé catégorie I pour une durée de 5 ans par arrêté préfectoral du 30 août dernier. C'est donc une belle reconnaissance qui démontre finalement le niveau d'excellence et l'investissement de toute une équipe. Donc cette attribution s'inscrit dans le cadre d'un référencement national et correspond à la plus haute distinction. C'est à la fois donc une très bonne chose pour nous les élus et l'ensemble des administrateurs de l'Office de Tourisme qui montre l'engagement que nous avons à continuer à développer le tourisme sur l'ensemble du territoire. Pour les touristes aussi un signe distinctif national, un signe de confiance, de cohérence et d'homogénéité des services qui sont proposés par l'Office de Tourisme et également pour l'équipe c'est de la reconnaissance, je le disais tout à l'heure, de la valorisation du travail de tous. Voilà. Merci Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – On se souhaite une année prochaine extraordinaire Alexis. Merci pour ce bilan. L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée. Merci à tous.